



# Rapport d'activité 2021

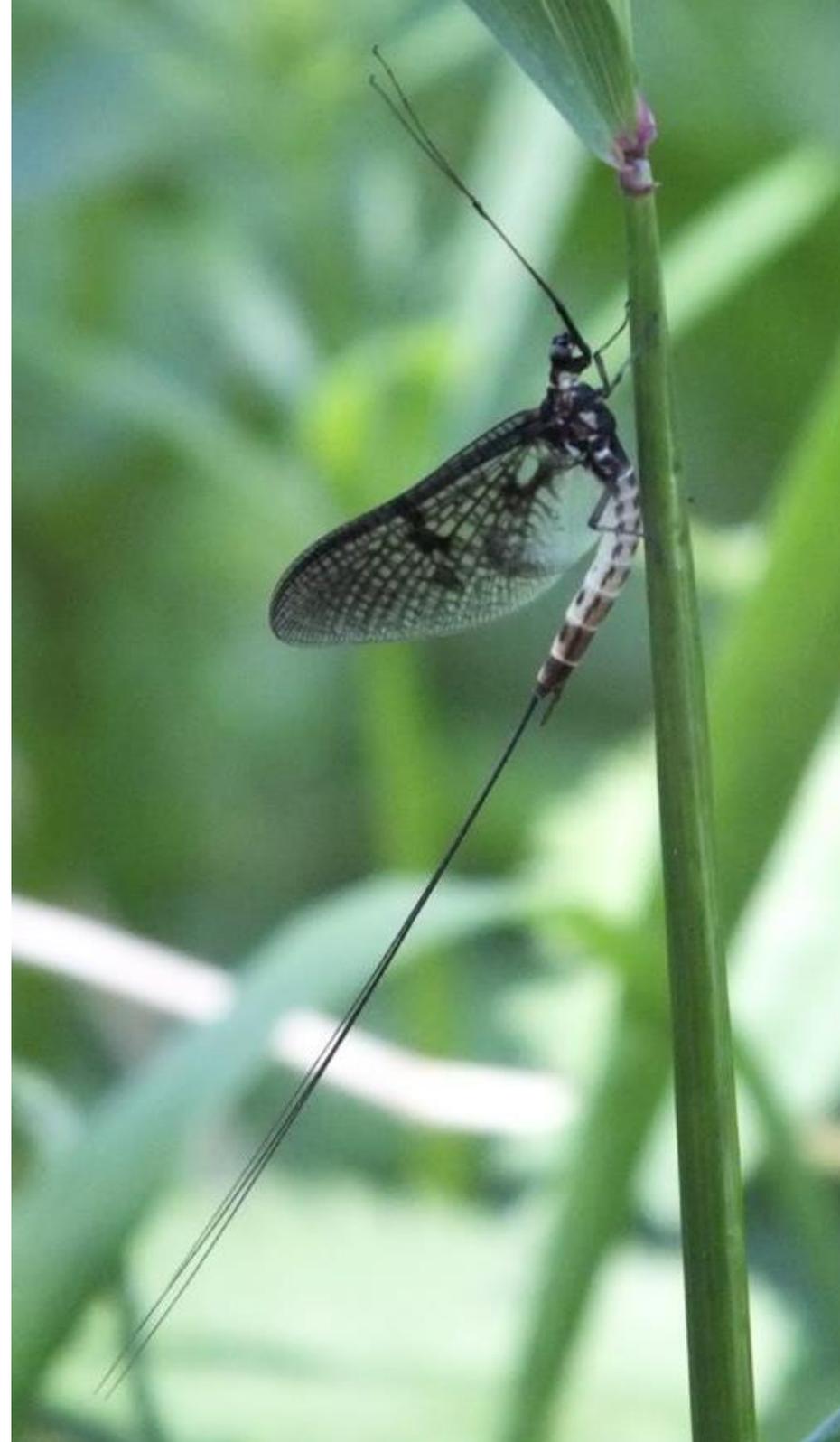
---

*Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique*



# *Sommaire*

- 1. Généralités*
- 2. Connaissance*
- 3. Conservation - Protection*
- 4. Restauration*
- 5. Formation - Sensibilisation*
- 6. Développement du loisir pêche*
- 7. Divers*





*Généralités*

# Présentation

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est un établissement d'utilité publique, agréée pour la protection de l'environnement, dont le siège est situé à Barenton-Bugny. Elle regroupe les 64 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du département (AAPPMA).

Les objectifs de la FAPPMA dans le cadre de ses activités statutaires sont de conserver et/ou améliorer les peuplements piscicoles (et donc les états écologiques) des masses d'eau du département afin d'offrir à ses adhérents des milieux permettant l'exercice de la pêche dans de bonnes conditions et de manière durable. Pour ce faire, les activités de la FAPPMA sont orientées en six grands axes :

Connaissance

Conservation -  
Protection

Restauration

Formation -  
Sensibilisation

Développement  
du loisir pêche

Divers



# Le mot du Président



Comme vous pourrez le constater, l'année 2021 a été riche en événements avec de nombreuses actions que le présent rapport illustre parfaitement.

Fidèle aux obligations statutaires qui nous sont faites, nous avons œuvré, entre autre, pour que nos rivières et plans d'eau soit protégés, en luttant contre les pollutions et autres atteintes au milieu, afin que la faune aquatique puisse y vivre correctement. De nombreuses réunions ont été organisées avec les autorités (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau etc.), notamment dans le cadre du renouvellement de l'arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau en cas de sécheresse.

Chaque année, l'Assemblée Générale de la Fédération est l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée tant sur le plan financier que sur le plan des activités. Depuis plusieurs années, nous avons choisi de présenter un rapport détaillé sous la forme d'un document que vous pourrez présenter à votre bureau, voire à vos adhérents.

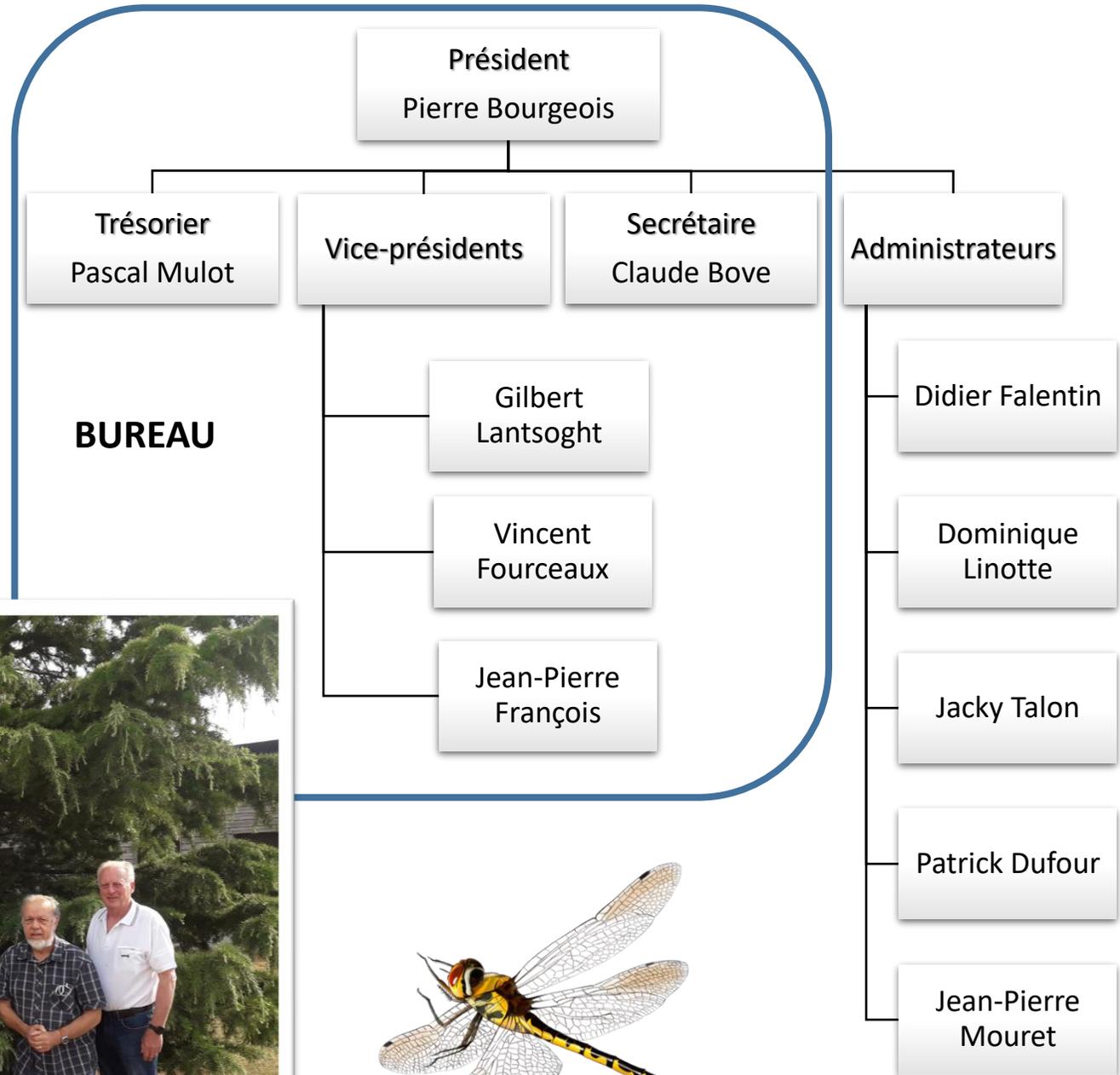
Après les AAPPMA, qui ont renouvelé les mandats électifs de leurs dirigeants en fin d'année 2021, l'année 2022 marquera la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration de notre Fédération à partir du 1<sup>er</sup> avril (élection le 26 mars). Je pense que celui-ci sera respectueux des obligations statutaires et administratives qui lui sont imposées, sans oublier la protection du milieu aquatique et des espèces sensibles, tout cela dans l'intérêt du loisir pêche et du bon état des milieux aquatiques de notre département.



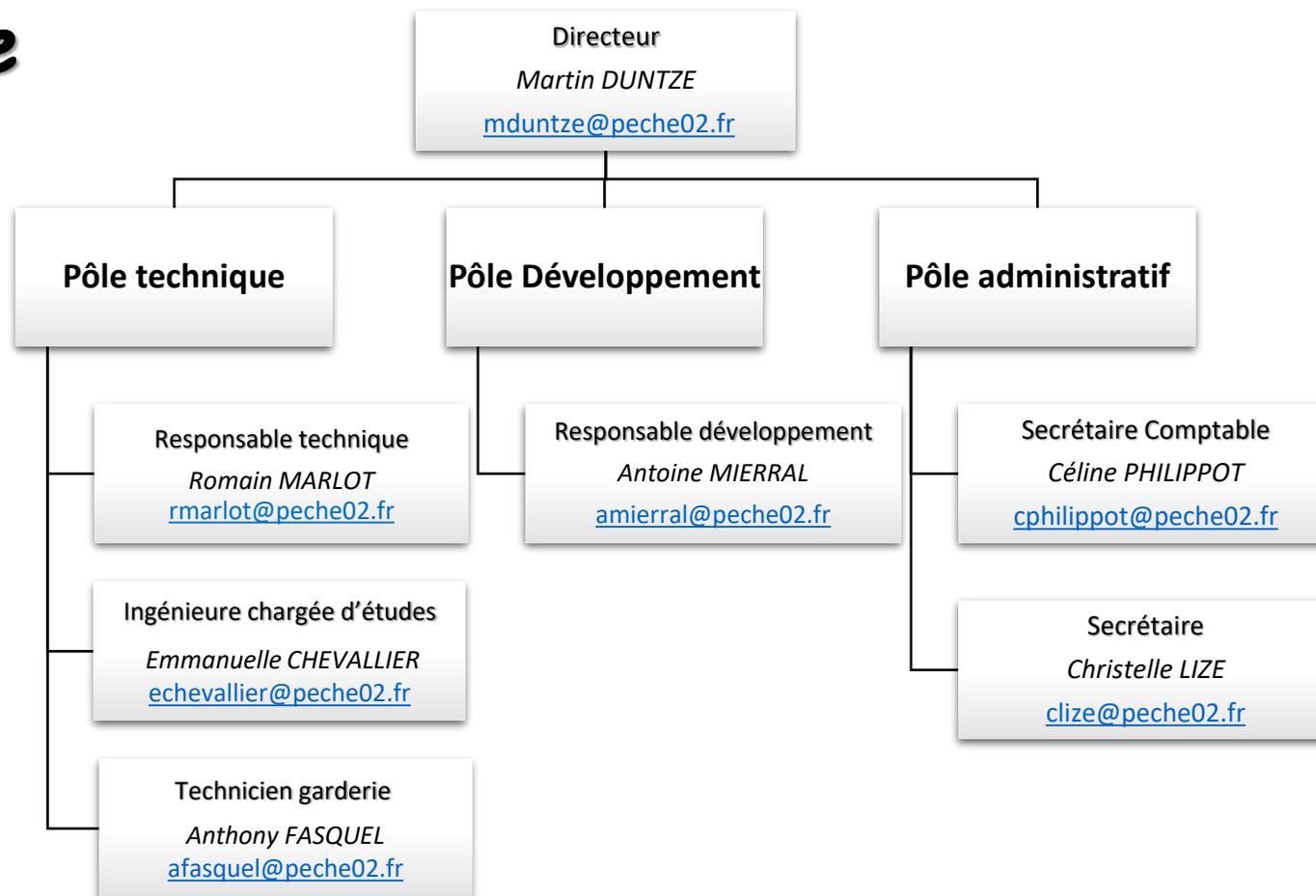
# L'équipe élue

→ *Le fait marquant de l'année :*

Du fait du contexte sanitaire particulier, les mandats électifs des dirigeants d'AAPPMA ont été prolongés d'une année; il en est de même pour le conseil d'administration de la FAPPMA qui a donc prolongé son travail au cours de l'année 2021



# L'équipe salariée



## → Les faits marquants de l'année :

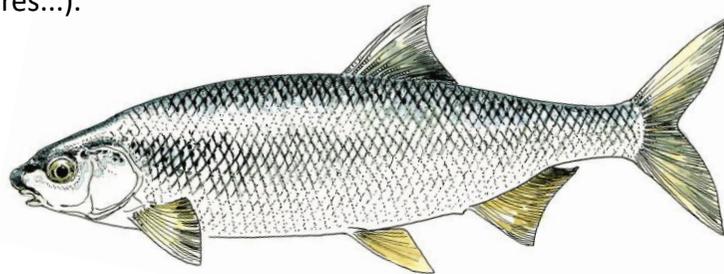
- La départ de Maël DHAINAUT au service départemental de l'Aisne de l'Office Français de la Biodiversité, entraînant la promotion interne d'Anthony FASQUEL au poste de Technicien responsable de la garderie.
- La titularisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'Emmanuelle Chevallier au poste d'Ingénieure chargée d'études au sein du service technique de la FAPPMA.
- L'évolution des missions de Romain MARLOT vers le poste de responsable technique de la FAPPMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022



# Réseau hydrographique et secteur d'intervention

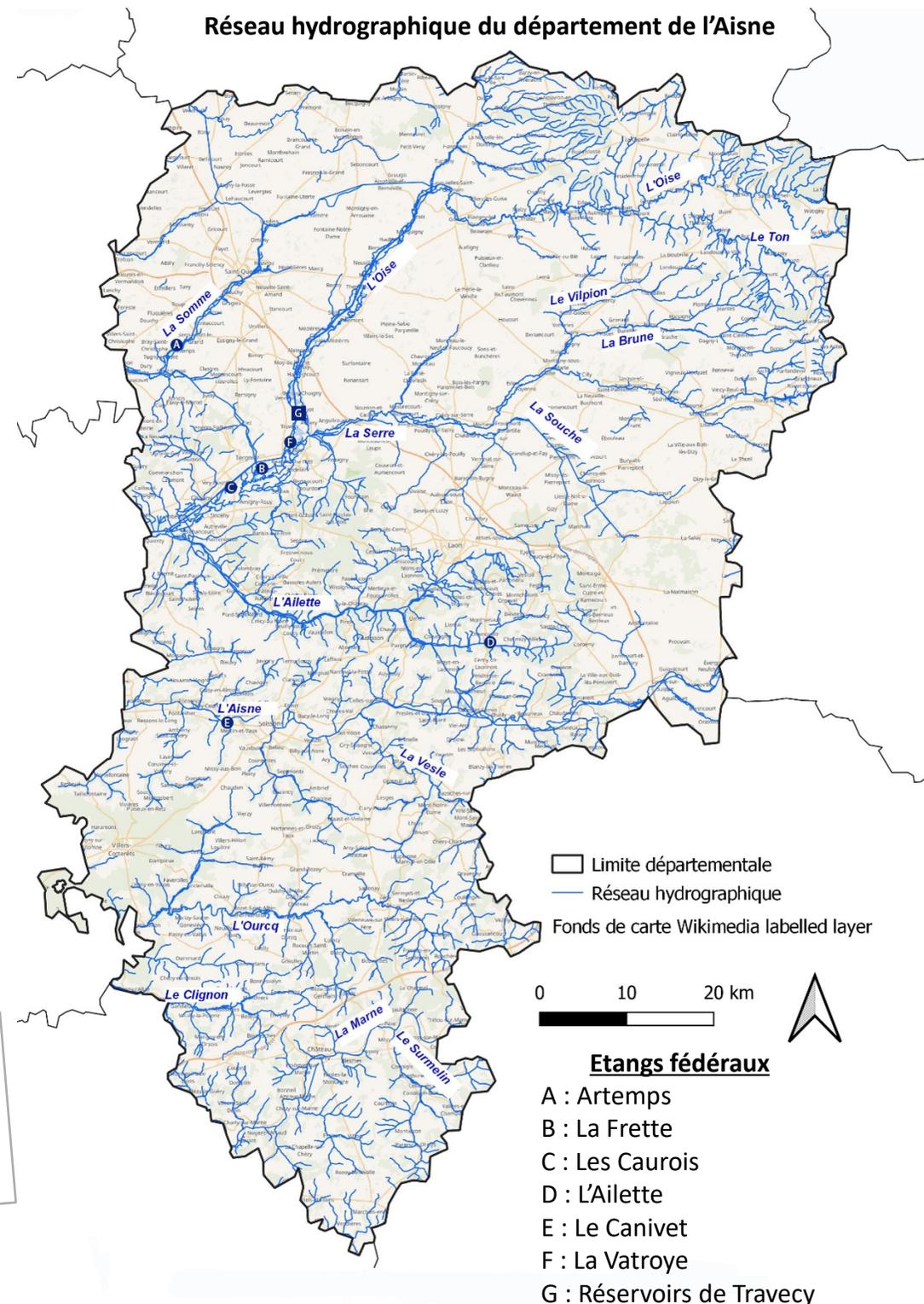
La FAPPMA est susceptible d'intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique du département de l'Aisne. Pour les actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques (restauration de la continuité écologique, restauration de frayères, restauration d'habitats...), la FAPPMA priorise ses interventions selon quelques grands principes, à savoir :

- absence de maître d'ouvrage ayant la compétence rivière,
- ratio gain écologique / coût financier,
- présence de lots de pêche détenus par une AAPPMA,
- répartition géographique de l'effort d'intervention de la FAPPMA pour essayer de contenter toutes les AAPPMA,
- motivation de l'AAPPMA,
- actions ayant un effet bénéfique direct pour la faune piscicole,
- opportunité de maîtrise d'ouvrage (maîtrise foncière, accord des propriétaires...).



## Les chiffres clés :

- Plus de 700 km de cours d'eau/canaux de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole en gestion (dont 310 km de voies navigables)
- Près de 250 km de cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole en gestion
- Plus de 300 hectares de plans d'eau en gestion



# Renouvellement des mandats électifs des AAPPMA

Le dernier trimestre de l'année 2021 a été marqué par le renouvellement des conseils d'administrations des 67 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département.

Le service administratif de la Fédération a œuvré pour accompagner au mieux les bénévoles des AAPPMA dans leurs démarches afin de leur simplifier la tâche au maximum et éviter que des AAPPMA ne disparaissent, faute de bénévoles pour constituer un nouveau conseil d'administration.

Pour rappel, le fonctionnement des structures associatives de pêche de loisir (AAPPMA et Fédérations) sont strictement régis par des statuts fixés par arrêtés ministériels et il n'est pas possible d'y déroger.

Les AAPPMA n'ayant pas réussi à reformer un nouveau conseil d'administration d'au moins 7 membres ont donc été accompagnées dans une procédure de rapprochement/fusion avec une AAPPMA voisine de manière à maintenir le tissu associatif local.



## → Les chiffres clés :

**64** c'est le nombre d'AAPPMA (sur 67) ayant renouvelé leur conseil d'administration lors du dernier trimestre 2021.

**3** comme le nombre de « fusions » d'AAPPMA opérées lors de ces élections:

- AAPPMA de Lesquielles-Saint-Germain et Vadencourt
- AAPPMA de Flavigny-le-Grand et Proisy
- AAPPMA d'Autreppes et Marly-Gomont

# Effectifs 2021

Type de carte	Nombre	Evolution par rapport à 2020
Carte Interfédérale	2 667	+ 21,12 %
Carte Personne Majeure	5 270	- 11,7 %
Carte « Automne »	208	- 8,37 %
Carte Découverte Femme	519	+ 7,68 %
Carte Découverte Femme « parrainage »	20	Pas de comparaison possible (nouveau produit)
Carte Personne Mineure	1 290	- 7,39 %
Carte Personne Mineure « parrainage »	58	Pas de comparaison possible (nouveau produit)
Carte Découverte – 12 ans	1 142	- 11,75 %
Carte Découverte – 12 ans « parrainage »	151	Pas de comparaison possible (nouveau produit)
Carte hebdomadaire	322	+ 17,09 %
Carte Journalière	2 958	- 15,73 %
Carte Journalière « parrainage »	1	Pas de comparaison possible (nouveau produit)
Pass Pêche	145	+ 7 150 %

➔ **Les chiffres clés :**

11 325 adhérents annuels dont 2 641 mineurs  
3 426 adhérents occasionnels

➔ **Les dispositifs mis en place par la FNPF:**

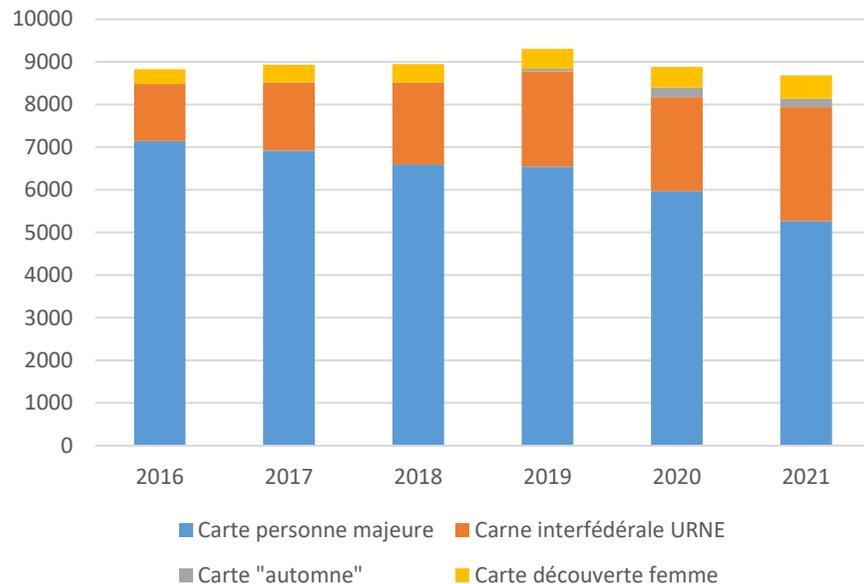
La Carte « Automne » correspondant à une carte de pêche Personne majeure à prix réduit (50%) en vente à compter du 1<sup>er</sup> Septembre.

Les parrainages : la FNPF permet aux adhérents disposant d'une carte de pêche annuelle (personne majeur, découverte femme ou interfédérale) de parrainer un nouveau pêcheur en lui permettant d'acheter une carte de pêche à prix préférentiel. Ces dispositifs promotionnels concernaient l'acquisition de cartes de pêche pour les jeunes (personne mineure, découverte – de 12 ans), les femmes pendant une certaine période ainsi que les cartes journalières pendant la période estivale.

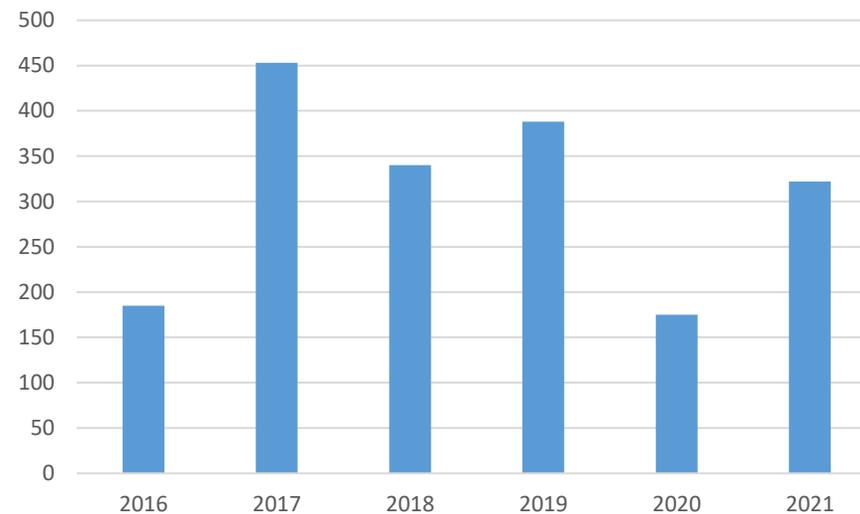
La mensualisation : la FNPF permet aux pêcheurs, qui le souhaitent et qui achètent leur carte de pêche avant le 15 Février, de mensualiser l'achat de leur carte de pêche sur une période de 10 mois et moyennant une commission liée aux frais bancaires (de l'ordre de 1 €/mois)

# Evolution des effectifs (2016 - 2021)

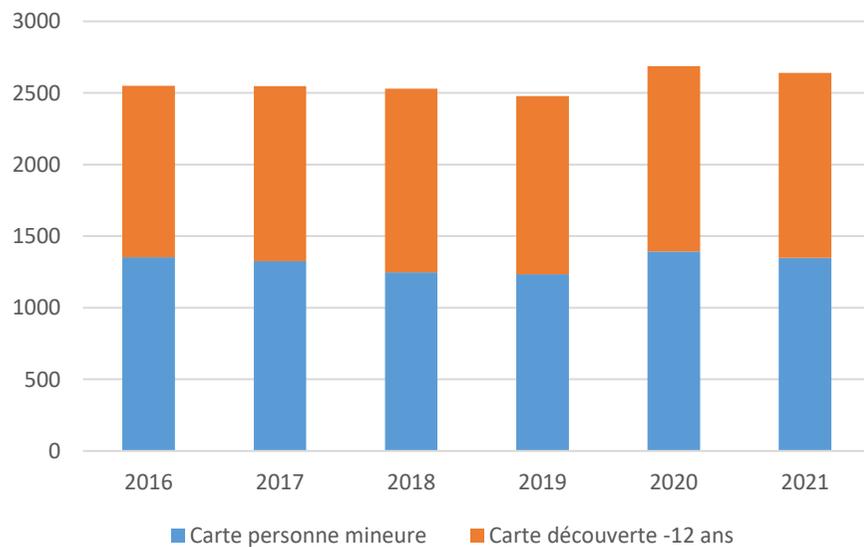
## Evolution du nombre de carte "adulte"



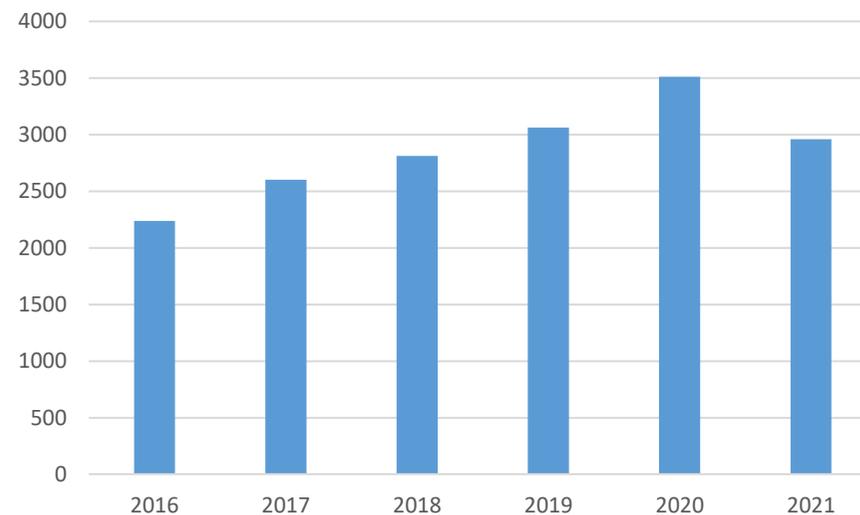
## Carte hebdomadaire



## Evolution du nombre de carte "jeune"



## Carte journalière



# Présentation opérationnelle du compte de résultat 2021

PRODUITS	
Cartes de pêche et options réservoir de Travecy	240 915 €
Vente et productions de poissons	0 €
Prestation de services / Animations	20 602 €
Locations	18 108 €
<b>Subventions FNPF</b>	
<i>Actualisation panneaux étangs fédéraux, travaux, tenues GPP, aménagements Travecy, journée annuelle complémentaire GPP</i>	132 000 €
<b>Dotations FNPF</b>	
<i>Kit emploi</i>	9 831 €
<b>Subventions partenaires</b>	
<i>Agence de l'eau, Région Hauts-de-France</i>	159 008 €
<b>Dommages et intérêts</b>	
<i>Pollution – PV pêche</i>	27 725 €
<b>Produits financiers</b>	62 446 €
<b>Ristourne ventes URNE</b>	66 983 €
<b>Produits exceptionnels</b>	77 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>815 258 €</b>

CHARGES	
<b>Dépenses courantes</b>	
<i>Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses, achats de poissons.</i>	75 510 €
<b>Dépenses pour les AAPPMA</b>	
<i>Baux de pêche, alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours.</i>	85 041 €
<b>Dépenses pour la Fédération</b>	
<i>Déplacements, indemnités, assurances, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau.</i>	53 538 €
<b>Salaires, charges sociales et frais de formation</b>	341 430 €
<b>Amortissement et provisions</b>	26 025 €
<b>Honoraires</b>	
<i>Avocat, expert comptable, commissaire aux comptes, vétérinaires.</i>	16 239 €
<b>Projets de la Fédération pour les AAPPMA</b>	
<i>Aménagement réservoir et étangs, Rivière sauvage suivi de la population piscicole et analyse génétique, frayères, travaux restauration de cours d'eau.</i>	94 010 €
<b>Ristourne URNE versée aux AAPPMA</b>	66 983 €
<b>Impôts et charges financières</b>	
<i>Sur les placements, loyers, taxes foncières</i>	51 070 €
<b>RESULTAT</b>	<b>5 412 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>809 846 €</b>

## ➔ **Commentaire :**

Le résultat net plus faible que les années passées peut s'expliquer par une légère baisse du nombre de cartes vendues ainsi qu'à une meilleure appréciation (ou estimation) des subventions attribuées à l'exercice, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant avec des subventions perçues au moment du solde de l'action qui intervient parfois plusieurs années après l'année budgétaire de l'action.

L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés sur demande au siège de la Fédération. Par ailleurs, comme pour toute association percevant plus de 153 k€ de subventions, la Fédération doit déposer ses comptes annuels sur le site :

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/>

# Les partenaires financiers



## → Les chiffres clés :

2,1 ETP consacrés aux missions de connaissance, protection et restauration des milieux aquatiques financées par l'AESN, soient 454 jours travaillés

65 000 € de subventions accordées par l'AESN dans le cadre de la convention d'animation pour l'année 2021

43 000 € de subvention accordées par l'AESN pour des études et/ou travaux

## → Les chiffres clés :

4 postes aidés via la kit emploi (132 000 euros) de la FNPF

10 000 € de subventions pour des études, travaux, aménagements de parcours et/ou acquisition de matériel



Région  
Hauts-de-France

## → Les chiffres clés :

3,6 ETP consacrés aux missions financées en partie par la Région Hauts-de-France, soient 801 jours travaillés

Près de 65 000 € de subventions accordées en 2021 par la Région (40 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement)

## → Les chiffres clés :

Plus de 60 000 € de subventions accordées en 2021 par l'AEAP (travaux RCE sur la Selle)



# Les principaux partenaires techniques



Conservatoire Botanique National



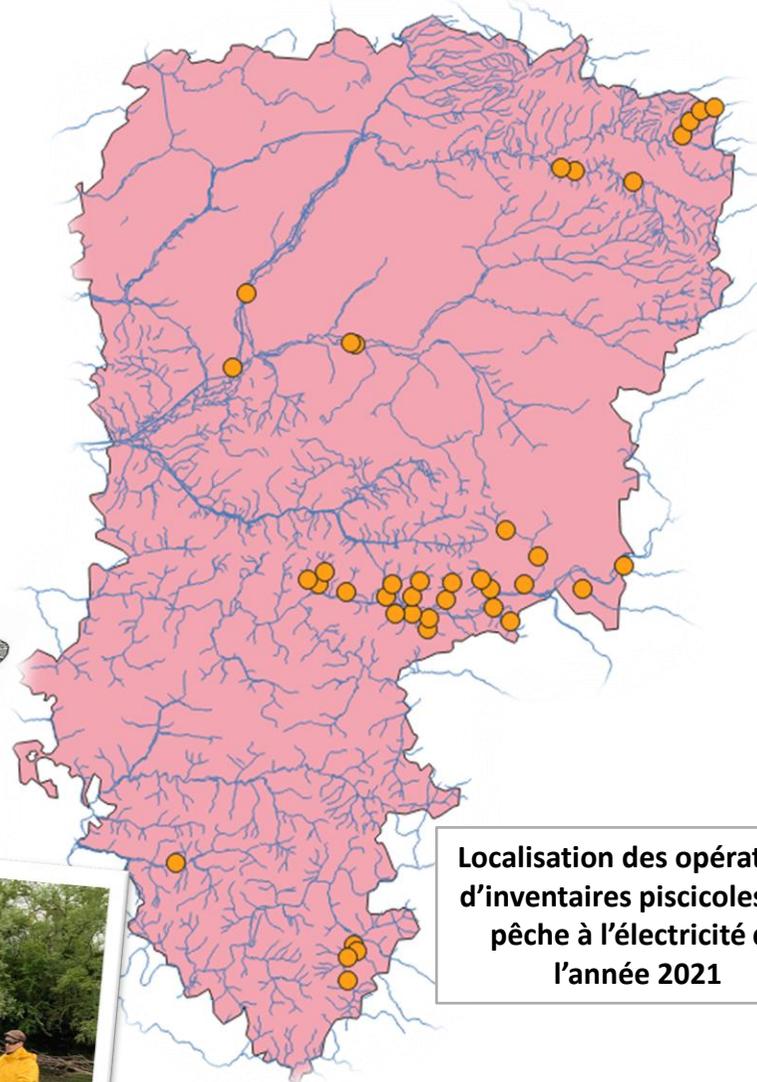
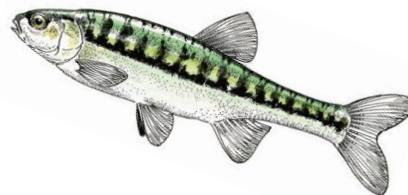


*Connaissance*

# Réseau de suivi par pêche à l'électricité

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose des moyens humains et techniques pour la réalisation d'opérations de pêche à l'électricité. Ces opérations de connaissances peuvent être réalisées pour la compte de la FAPPMA ou de maîtres d'ouvrage extérieurs :

- Inventaires piscicoles à but de connaissance réalisés pour divers motifs (diagnostic PDPG, diagnostic PGP, suivis spécifiques de certaines espèces, volet connaissance des PPRE des syndicats de rivière, etc.)
- Evaluation de l'efficacité de travaux de restauration (état initial puis suivi post-travaux) : restauration de frayères, restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau, etc.-



Localisation des opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité de l'année 2021

## ★ Le petit plus :

Plus d'infos sur le suivi piscicole sur notre site web :

<https://www.peche02.fr/3785-suivi-piscicole.htm>

➔ **Les chiffres clés :**  
39 opérations réalisées  
1 rapports de synthèse

# Suivi des frayères de l'Île Grison (Aisne)

Le site de l'Île Grison à Osly-Courtil a été retenu pour accueillir les mesures compensatoires du projet de remplacement de 6 barrages à aiguilles sur la rivière Aisne. Les annexes hydrauliques du site ont fait l'objet de travaux d'aménagement à l'automne 2018 permettant la restauration d'environ 8 300 mètres carrés de frayère phytophile (à destination des espèces déposant leurs œufs sur la végétation). La société Baméo a mandaté la FAPPMA pour le suivi des indicateurs biologiques de ces zones.



## → Les informations importantes :

Les conditions hydrologiques et climatiques du printemps 2021 se sont montrées moins favorables que celles du printemps 2020 (crues moins importantes et températures fraîches sur la période de reproduction théorique). Les deux opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité ont permis de mettre en avant la fonctionnalité d'au moins une partie du site des frayères d'Osly Courtil pour la reproduction du Brochet. Le suivi met aussi en avant que ces milieux annexes à la rivière bénéficient à un cortège d'autres espèces piscicoles, comme zone de reproduction ou zone d'abris.

Les résultats permettent d'apporter des recommandations de gestion au gestionnaire de manière à pérenniser la fonctionnalité des frayères.



## → Les chiffres clés :

- 2 opérations de pêche à l'électricité
- 26 espèces piscicoles inventoriées
- 1 rapport spécifique rédigé

## ★ Le petit plus :

Téléchargez les résultats de cette étude sur notre site web :

[https://www.peche02.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=31797&path=grison-2021.pdf](https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=31797&path=grison-2021.pdf)

# Monitoring piscicole de la rivière Dhuys

La Dhuys, affluents majeurs du Surmelin, est reconnue comme un cours d'eau salmonicole à fort potentiel. Cependant, les bénévoles de l'AAPPMA « La Truite arc-en-ciel » de Condé-en-Brie, gestionnaire du droit de pêche sur le bassin versant alarment sur la dégradation progressive de la qualité du bassin versant ces dernières années. Dans ce contexte, face à ce constat et suite à un diagnostic piscicole du bassin versant en 2020, la FAPPMA a décidée d'initier un monitoring piscicole par un suivi de quatre stations échantillonnées par la méthode d' « inventaire piscicole par pêche à l'électricité ».

## ➔ Les informations importantes :

La situation 2021 est nettement plus favorable que le diagnostic établi en 2020, notamment en terme de recrutement pour la Truite fario ; les conditions hydrologiques et climatiques étant caractérisées par une absence de crue notable au printemps et des températures estivales plutôt fraîches.

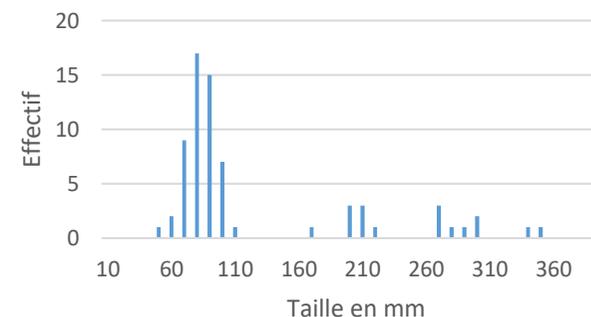


## ➔ Les chiffres clés :

- 4 opérations de pêche à l'électricité
- 5 espèces piscicoles patrimoniales identifiées
- 1 document de suivi mis en place



Structure de la population de Truite fario - Dhuys station de Ragrenet



# Diagnostic piscicole des rûs forestiers du site N2000 « Massif forestier de Saint-Gobain »

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats faune flore.

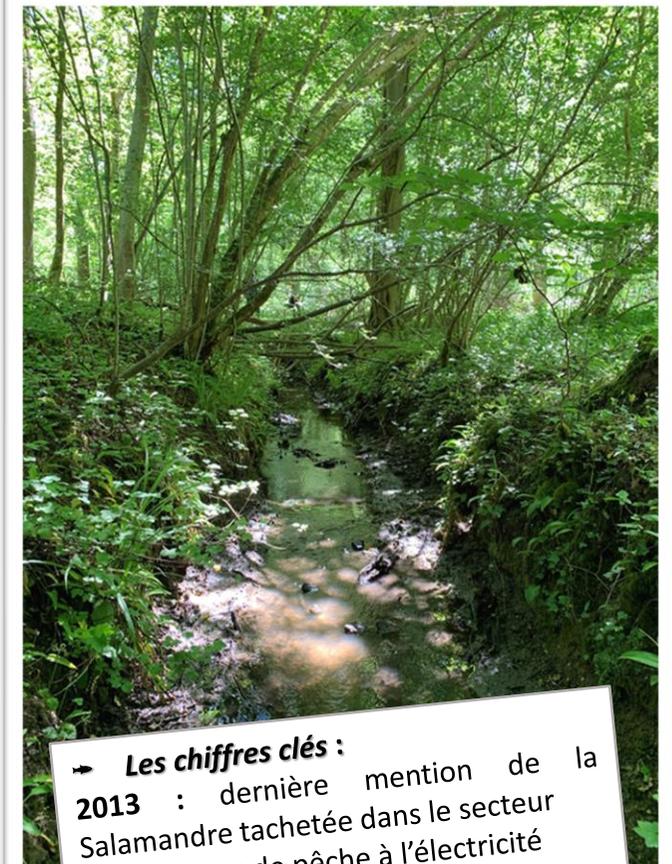
La FAPPMA a été sollicitée par l'Office National des Forêts, opérateur du site « Massif forestier de Saint-Gobain » afin de réaliser un diagnostic piscicole des rus forestiers (rus Gaudon et de l'Aulnois, situés en forêt domaniale de Coucy Basse) de manière à proposer des pistes pour l'évaluation de leur état de conservation.

## → Les informations importantes :

Les sites étudiés se trouvent en tête de bassin versant et présentent un régime hydrologique probablement intermittent. Leur hydromorphologie a pu être impactée par des travaux hydrauliques anciens. La diversité du milieu est principalement assurée par la présence de bois mort.

Aucun poisson n'a été capturé lors des opérations d'inventaire piscicole par pêche à l'électricité. Cependant, l'étude a permis de réactualiser des données de présence de la Salamandre tachetée, espèce peu commune en Picardie, mais aussi de mettre en avant la présence de Plécoptères, insectes aquatiques sensibles à la qualité de l'eau.

Des perspectives ont été formulées de manière à utiliser d'autres indicateurs pour l'évaluation de la qualité des rus (suivi salamandre tachetée, suivi des invertébrés aquatiques, étude de l'utilisation des rus par les chiroptères, étude de la végétation).



→ **Les chiffres clés :**  
2013 : dernière mention de la Salamandre tachetée dans le secteur  
2 opérations de pêche à l'électricité  
1 rapport spécifique rédigé



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —



# Diagnostic piscicole des affluents de la rivière Aisne non navigable

Les petits affluents salmonicoles de la rivière Aisne apparaissent comme mal connus et les pressions identifiées sur le territoire sont pourtant nombreuses. Ainsi, dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat « Aisne Vesle Suipe », la FAPPMA a initié en 2021 une campagne d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité de manière à mieux connaître le peuplement piscicole de ces cours d'eau. Mieux connaître permet de mieux gérer !



## → Les informations importantes :

Les résultats mettent en avant une forte hétérogénéité entre les cours d'eau du territoire. Si certains présentent un peuplement piscicole dégradé (à relier avec l'état du cours d'eau, d'autres présentent des enjeux importants, par la présence de population de Chabot fluviatile, de Truite fario ou Vandoise mais aussi par le fait qu'ils constituent une zone de reproduction importante pour le Brochet. Ces cours d'eau apparaissent aujourd'hui comme vulnérables et fortement menacés par le changement climatique et des activités humaines pouvant devenir pénalisantes (ruissellement-érosion, assèchement dûs à d'importants prélèvements dans la nappe...).

La Fédération attend désormais une réelle prise de conscience locale afin de conserver les cours d'eau dans un bon état de fonctionnement et faire émerger des actions de restauration sur ceux qui connaissent des perturbations (aussi bien sur la qualité de l'eau que du cours d'eau sur le plan hydromorphologique).



## → Les chiffres clés :

**16** opérations de pêche à l'électricité  
**1** rapport spécifique sera rédigé après acquisition de données sur les affluents de la Vesle en 2022

# Etude comportementale du brochet sur la rivière Aisne

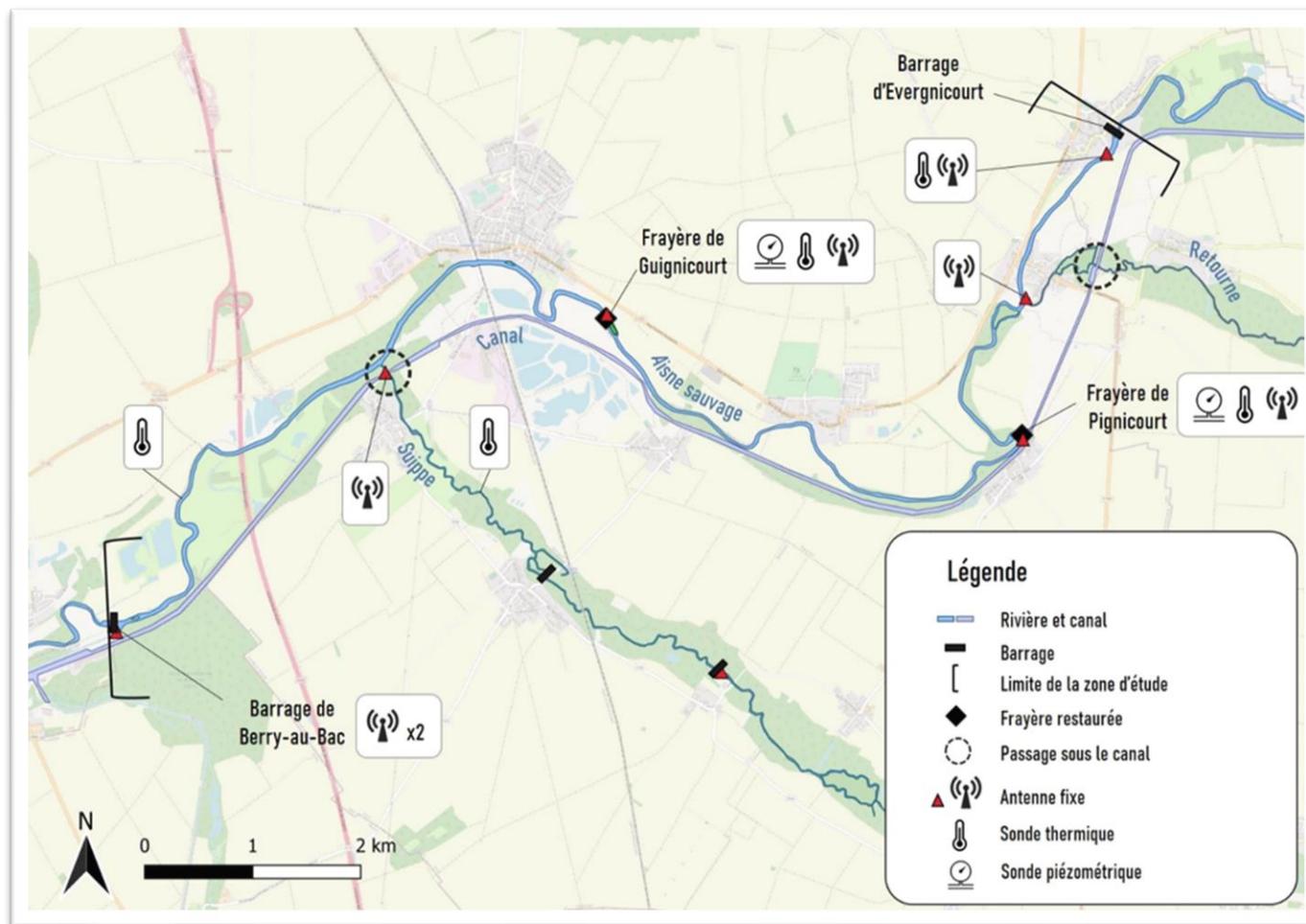
Le suivi des brochets par télémétrie, initié en septembre 2020, s'est poursuivi jusqu'en octobre 2021.

## ➔ Quelques chiffres :

- **2344** points de présence ont pu être relevés en 13 mois de suivi, dont 51% des antennes fixes et 48% de l'antenne mobile
- **15** pêcheurs ont signalé la prise de brochets marqués à la Fédération
- **109** sorties ont été effectuées avec l'antenne mobile, soit environ deux jours par semaines sur **13** mois. En moyenne à pied, **10,6 km** ont ainsi été parcourus par session
- **18** sorties se sont déroulées en bateau, lorsque les conditions de débits rendaient l'opération possible



Prospection à l'antenne mobile lors des crues



Cartographie du site d'étude et du matériel mis en place lors du suivi

## ★ Le petit plus :

En attendant la parution du rapport final de l'étude, des bulletins d'informations réguliers sont téléchargeables au lien suivant :

<https://www.peche02.fr/4693-etude-comportementale-du-brochet-sur-la-riviere-aisne-entre-evergnicourt-et-berry-au-bac.htm>

# Etude comportementale du brochet sur la rivière Aisne

## ➔ Suivi des mouvements :

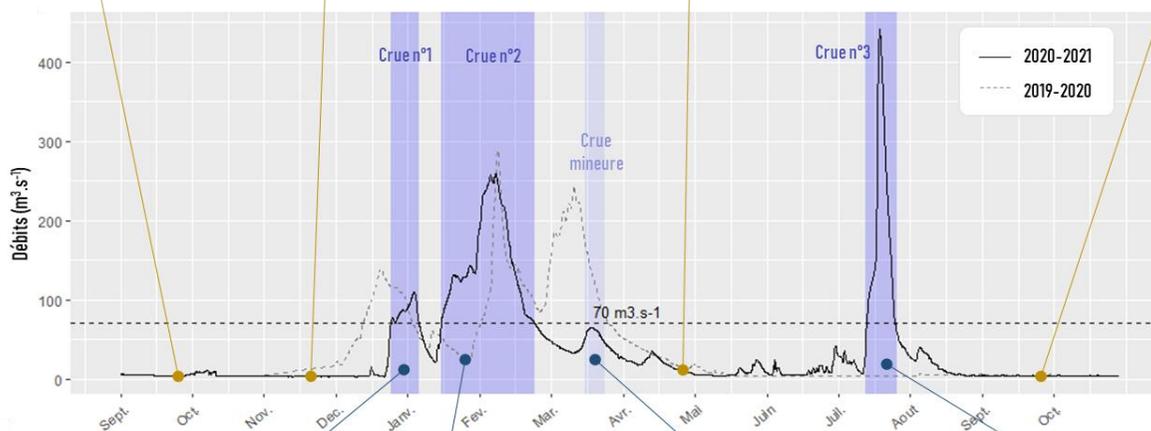
Il est apparu que les brochets possédaient des territoires de longueur très variables en fonction des individus, mais également qu'au sein de ces territoires, des zones préférentielles plus restreintes pouvaient être identifiées.

## ➔ Crues et reproduction :

L'Aisne a connu 2 crues principales pendant l'hiver 2020-2021, dont en février de niveau décennal. Une 3<sup>ème</sup> crue majeure s'est exceptionnellement produite en été, entre le 14 et le 27 juillet 2021. Il est apparu que les mouvements des brochets étaient dépendants à la fois de la saison, avec des migrations observées lors de la reproduction, mais également du débit. Leur comportement a été ainsi remarquablement semblable lors des crues hivernales et lors de la crue d'été.

## ➔ Utilisation de l'habitat et des frayères :

Il a pu être mis en évidence des différences d'utilisation de l'habitat en fonction de la taille et de l'âge des brochets, à la fois dans le lit mineur et dans les frayères. Des critères tels que la végétation aquatiques semblent primordiaux dans le choix de l'habitat par le brochet, et le rôle des deux frayères restaurées à Pignicourt et à Guignicourt à la fois pour la reproduction mais aussi comme zone de vie et d'abri lors des crues est particulièrement ressorti.



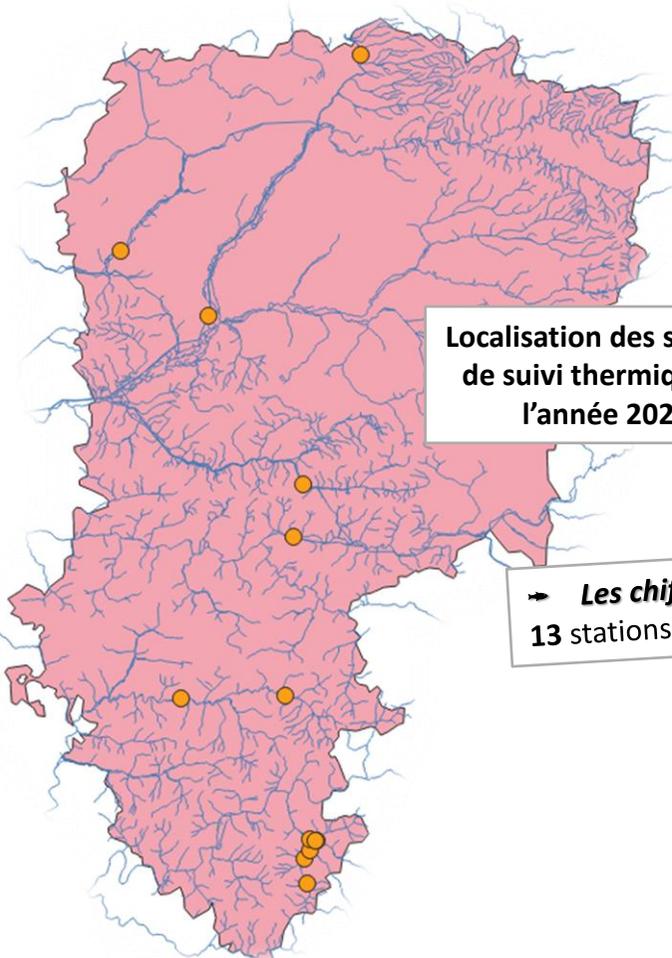
Variations des débits de l'Aisne en 2020-2021 (en noir) comparé à 2019-2020 (en gris pointillé), périodes de crues, et photos correspondantes prises au niveau de la frayères restaurée de Pignicourt (données Vigicrues)

✦ Un rapport complet et une vidéo seront bientôt disponibles...

# Réseau de suivi thermique

Au cours de 2021, la FAPPMA a poursuivi son réseau de suivi thermique des cours d'eau du département de l'Aisne. La température étant partie intégrante des caractéristiques déterminantes des peuplements piscicole, il apparaît comme nécessaire d'étudier ce paramètre dans un contexte global de changement climatique, notamment sur les cours d'eau salmonicoles où l'espèce repère Truite fario est considérée comme sténotherme\*.

\* sténotherme: Adjectif qualifiant les organismes ne tolérant que des variations de température de faible amplitude autour des valeurs moyennes, à l'opposé d'eurytherme

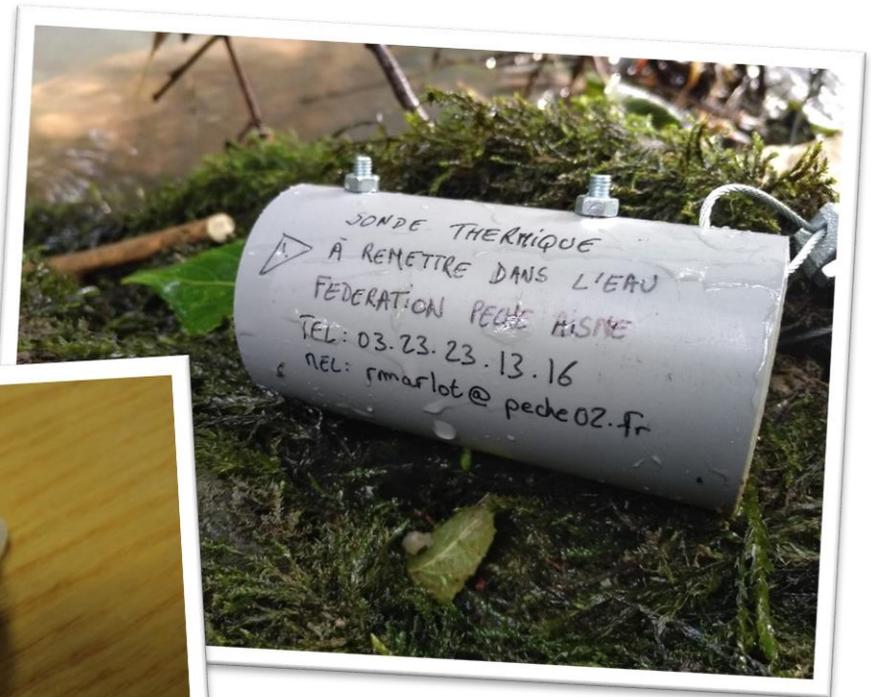


Localisation des stations de suivi thermique de l'année 2021

→ **Les chiffres clés :**  
13 stations étudiées

→ **Les informations importantes :**

Les sondes ont été déployées sur le bassin versant de la Dhuy dans le cadre du suivi de la population de Truite fario, sur le bassin versant de l'Ourcq soumis de manière régulière à la sécheresse mais aussi sur les canaux du département afin d'étudier plus finement la reproduction du Sandre.



✦ **Le petit plus :**

Téléchargez les résultats antérieurs sur notre site web :

<https://www.peche02.fr/3787-suivi-thermique.htm>

# Création d'un observatoire du colmatage

Le colmatage des cours d'eau est une problématique de plus en plus pénalisante dans l'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau (impacts sur les compartiments biologiques et physico-chimique). Les phénomènes d'érosion-ruissellement étant de plus en plus récurrents, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a sollicité la FAPPMA pour qu'un travail soit mis en place sur ce sujet.

## → Les informations importantes :

Après un travail de définition des stations et du protocole en 2020, l'année 2021 a été consacrée au déploiement du suivi du colmatage par la méthode des sticks hypoxie (méthode permettant d'évaluer la profondeur d'oxygénation du substrat via le développement de bactérie - coloration noirâtre en l'absence d'oxygène - sur des supports en bois).

## → Les résultats:

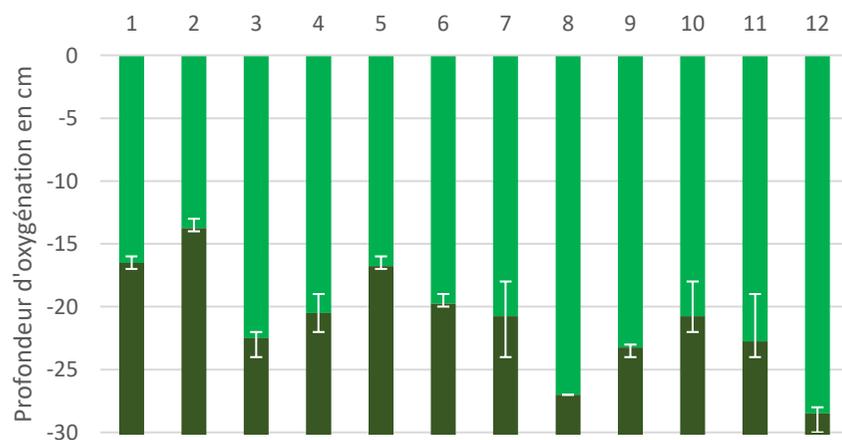
Les résultats sont variables d'un cours d'eau à l'autre (suivant l'occupation du sol, la granulométrie, usages, le type de colmatage, etc.). Par exemple sur le ru de Landouzy, le colmatage du substrat ne semble pas impacter l'oxygénation du substrat sur une profondeur trop importante. Sur d'autres secteurs, comme la Librette, le colmatage du substrat a un impact fort sur l'oxygénation du substrat (mesurée par la noircissement des sticks). Pour pouvoir agir plus efficacement sur ces phénomènes, il faudrait mieux les connaître et disposer d'informations plus exhaustives sur les pratiques du bassin versant considéré et travailler à une échelle plus fine. Néanmoins, les informations obtenues seront portée à la connaissance de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et aux gestionnaires locaux.



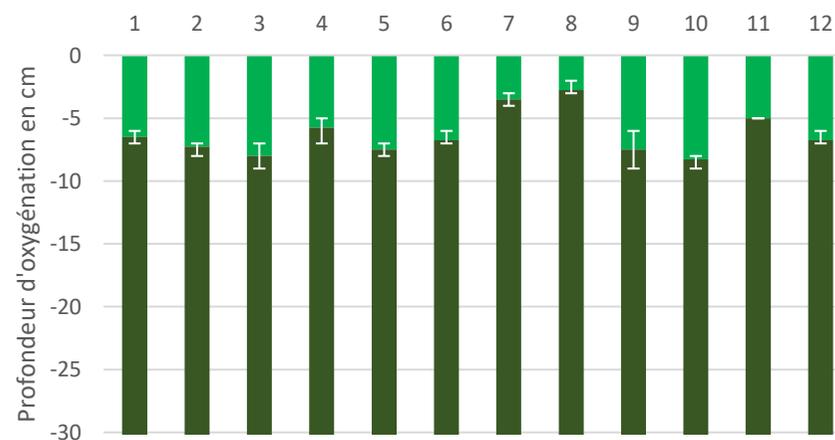
## → Les chiffres clés :

17 stations suivies soit 32 radiers  
384 sticks hypoxie mis en place

Radier sur le ru de Landouzy



Radier sur le ruisseau Librette





*Conservation - Protection*

# Site de la Vatroye

## Les informations importantes :

Le site, propri t  de la Fondation des P cheurs (F3P), est g r  par la F d ration de l'Aisne pour la P che et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre d'une convention de mise   disposition (sign e le 5 Janvier 2021). Les prairies seront am nag es pour les rendre favorables   la reproduction du Brochet, esp ce embl matique et menac e, des zones de haut-fond cr ees dans le plan d'eau, une mosa que de milieux maintenue sur le site, et les esp ces invasives combattues.

L'ann e 2021 a  t  principalement consacr e   l'accueil d'un stagiaire de fin d' tudes en charge de l' laboration du plan de gestion du site. Dans le cadre de ce stage de fin d' tudes, la FAPPMA a aussi r alis  des suivis biologiques sur diff rents compartiments (poissons, invert br s aquatiques, avifaune) ainsi que des suivis physico-chimiques.

Parall lement, les d marches r glementaires ont  t  finalis es en 2021 afin de pouvoir assurer la bonne surveillance du site par les gardes p che et agents asserment s avant l'ouverture du plan d'eau   la p che le samedi 24 avril 2021.

Enfin, des travaux relatifs   l'am nagement et   la signal tique du site ont  t  r alis s de mani re   combiner l'ouverture   la p che du plan d'eau et la pr servation de la biodiversit  du site: mise en place de panneau, d limitation d'une zone de stationnement des v hicules avec limitation d'acc s au site...



**Les chiffres cl s :**  
 La convention de gestion a  t  sign e le **5 janvier 2021**  
 Le site est ouvert   la p che depuis le **samedi 24 avril 2021**



**Quelques r gles concernant le site de la Vatroye**

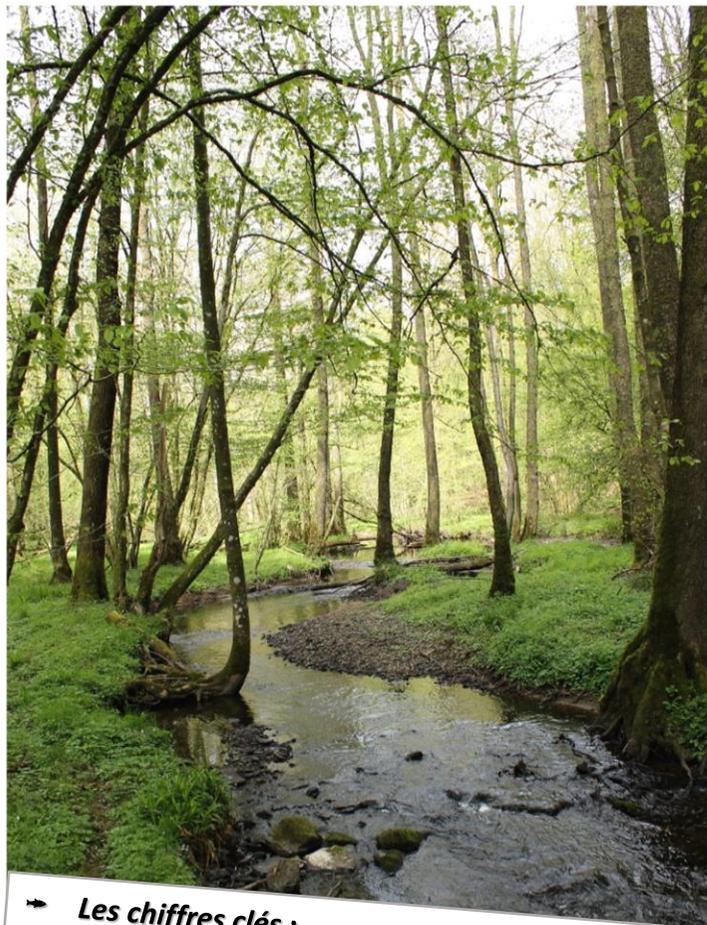
1. Conditions g n rales de p che  
 2. R gles de p che pour la Carpe  
 3. R gles de p che pour la Truite  
 4. R gles de p che pour le Brochet  
 5. R gles de p che pour le Silure  
 6. R gles de p che pour le Sandre  
 7. R gles de p che pour le Litorin  
 8. R gles de p che pour le Minnow  
 9. R gles de p che pour le vairon  
 10. R gles de p che pour le goujon  
 11. R gles de p che pour le chabot  
 12. R gles de p che pour le vairon  
 13. R gles de p che pour le vairon  
 14. R gles de p che pour le vairon  
 15. R gles de p che pour le vairon



# Site Rivières Sauvages de l'Artoise



Le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de valorisation et de protection au service des gestionnaires des rivières. La labellisation « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise s'accompagne depuis 2016 de la mise en place d'un programme d'actions de conservation du cours d'eau portés par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'Office National des Forêts. Ce programme d'actions collaboratif intègre les acteurs du territoire : collectivités, forestiers, pêcheurs, naturalistes. Un important effort est mené pour la mise en place d'une coopération transfrontalière avec la Belgique.



## → *Les actions de gouvernance de l'année :*

- Organisation du Comité de pilotage du programme d'actions
- Travail autour de la coopération transfrontalière
- Travail sur le renouvellement de la labellisation

## → *Les actions de conservation de l'année :*

- Diagnostic de la partie transfrontalière avec le Contrat de Rivière Haute-Meuse
- Suivi démographique de la population de Truite fario
- Présentation des actions du bassin aux élus du Syndicat mixte Oise-Aronde
- Suivi de l'évolution du rétablissement de la continuité écologique des affluents

## → *Les chiffres clés :*

9 km de cours d'eau labellisés

Seule rivière du bassin Seine-Normandie labellisée



# Relations avec les acteurs liés aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicitée par les acteurs liés aux milieux aquatiques : collectivités ou syndicats de rivière, administration, partenaires techniques divers, etc. L'objectif est de s'assurer à chaque fois de la bonne prise en compte de la nécessité de protéger les écosystèmes aquatiques et en particulier la faune piscicole et astacicole.

## ➔ *Les différents organismes partenaires et groupes de travail auxquels participe la Fédération :*

- Contact avec les différents syndicats de rivière notamment via des échanges avec l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (Ardon-Ailette, Aisne Navigable axonaise, Oise amont, Serre aval et Vesle notamment).
- Conseil technique auprès de l'Office National des Forêts (projet de suivi piscicole dans le site Natura 2000 situé en forêt de Saint-Gobain)
- Participation à l'élaboration des différents Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) du territoire (Ourcq-Clignon, Aisne-Vesle-Suippe, Oise amont, Serre amont, Ailette-Ardon...)
- Participation à l'observatoire du lac de l'Ailette
- Participation aux différentes séances du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
- Participation au comité consultatif des Réserves Naturelles Nationales (Marais d'Isle, Vesles-et-Caumont)
- Participation au Comité Régional de Biodiversité
- Participation au Comité Ressource en eau et groupe de travail
- Participation aux travaux de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Seine-Normandie
- Echanges réguliers avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité
- Echanges réguliers avec les bénévoles d'AAPPMA et les adhérents
- Etc...

## ➔ *A noter:*

La FAPPMA et la profession agricole, via la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, ont souhaité se rapprocher afin de partager leurs points de vue, préoccupations et visions sur le rôle et le fonctionnement des milieux aquatiques en lien avec les activités agricoles. L'année 2021 a été particulièrement éprouvante pour la profession agricole du fait des importantes crues estivales qui ont provoqué un préjudice économique important pour les exploitants. Par ces échanges, la FAPPMA souhaite pouvoir faire prendre conscience à la profession agricole qu'elle ne peut envisager de continuer à travailler sans intégrer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et donc sans remettre en question certaines pratiques agricoles qui ont pour effet d'exacerber les dysfonctionnements des cours d'eau (drainage, tassement des sols, retournement prairies, suppression de haies, prolifération des forages / prises d'eau superficielles destinés à l'irrigation...) dans un contexte de dérèglement climatique (événements pluvieux très violents et très localisés de plus en plus fréquents...). La FAPPMA a informé la Chambre d'Agriculture de l'Aisne qu'elle se tenait à sa disposition ainsi qu'à celle de ses ressortissants pour apporter son expertise relative au fonctionnement des milieux aquatiques.

# Avis techniques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement consultée pour avis sur des projets en lien avec les milieux aquatiques. Ces avis permettent de rappeler les menaces portant sur les milieux aquatiques et plus particulièrement la faune piscicole, trop souvent négligée comparée à certains autres compartiments biologiques.

Dossier	Avis donné
Arrêté modificatif relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par bassin versant en cas de sécheresse dans le département de l'Aisne	Favorable
PPRE(*) Ourcq	Favorable
PPRE(*) Somme	Favorable
PPRE(*) Surmelin	Favorable
PPRE(*) Oise amont	Favorable
Modification de cours d'eau BCAE	Défavorable avec motivations
Prélèvement agricole en eaux superficielles sur l'Orillon	Défavorable avec motivations
Prélèvement agricole en eaux superficielles sur l'Ourcq	Défavorable avec motivations
Prélèvement agricole en eaux superficielles sur la Serre	Défavorable avec motivations
Arrêtés de restriction des usages de l'eau (Petit Morin)	Favorable

(\*) Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien

## → **Un point sur le travail lié à la ressource en eau**

L'année 2021 a été particulière au niveau des conditions hydrologiques avec notamment de très importantes crues estivales survenues au mois de Juillet, les cours d'eau du département n'ont quasiment pas connu de stress hydrique lié à la sécheresse hormis sur le bassin du Petit Morin.

L'année 2021 a aussi été en partie consacrée au travail de mise à jour de l'arrêté relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par bassin versant en cas de sécheresse dans le département de l'Aisne; la principale modification apportée lors de cette première étape de travail est l'ajout de nouvelles zones d'alertes par un redécoupage des zones d'alerte existantes.

Le travail de modification se poursuit avec :

- La prise en compte à venir du suivi des eaux souterraines dans le processus de décision
- La redéfinition des seuils de référence
- Le renforcement de la coordination interdépartementale
- L'évolution des mesures de restriction
- Etc...

Ce travail sera finalisé en 2022 après validation des arrêtés d'orientation des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie sur lesquels sera basé l'arrêté cadre départemental.

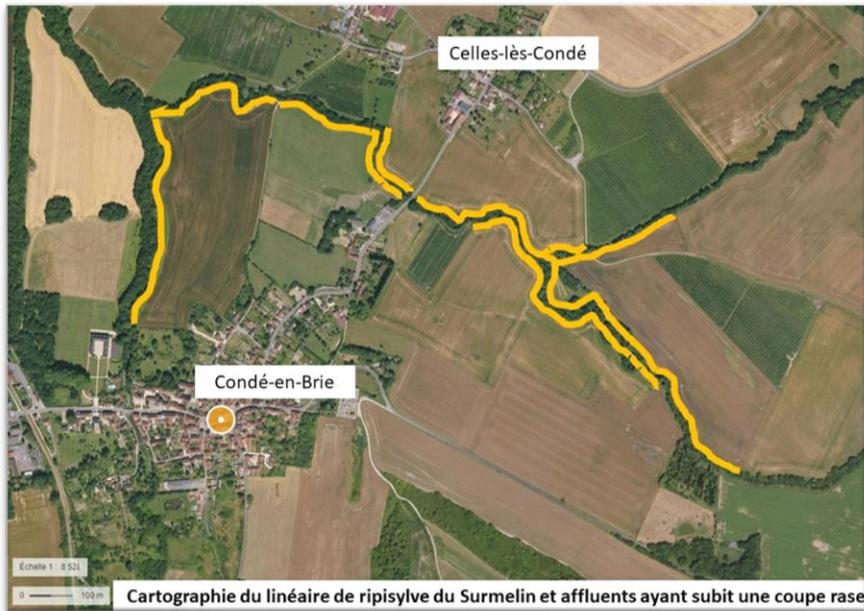
→ **Les chiffres clés :**  
**10 avis techniques donnés**

# Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique accorde une grande importance au suivi des atteintes aux milieux aquatiques. Ainsi, elle profite des informations remontées par les riverains, les pêcheurs ou gestionnaires des territoires ; mais aussi d'observations faites sur le terrain lors de diagnostic pour alerter les services compétents face à la problématique rencontrée.

## ➔ **Les chiffres clés :**

52 signalements réalisés auprès de la police de l'environnement : traitements phytosanitaires, rejets polluants, dépôts sauvages, travaux non autorisés  
3 rapports de constatation adressés à la Police de l'Eau



## ➔ **Les faits marquants:**

Une **coupe à blanc de la ripisylve** sur plusieurs kilomètres de berges du **Surmelin** a été réalisée par un propriétaire riverain sans que les produits de coupe ne soient retirés du cours d'eau et des berges créant non seulement des problèmes écologiques (destruction d'habitats, modification des écoulements...) mais aussi de potentiels problèmes d'inondation. Malgré l'investissement important des acteurs locaux et du soutien de la sous-préfecture de Château-Thierry, ce dossier semble avoir du mal à trouver une issue favorable au cours d'eau.

Le **Ru de Madeleine** (affluent du Dolloir) est régulièrement l'objet de **pollutions d'origine organique** entraînant régulièrement des mortalités piscicoles. Plusieurs épisodes de pollutions ont eu lieu en 2021. Des reconnaissances de terrain ont été effectuées par les agents de la FAPPMA sans que l'origine de ces pollutions ne puisse être déterminée de manière certaine. La FAPPMA continuera à suivre de près la situation du Ru de la Madeleine.

- ➔ La présence de nombreux adhérents sur le territoire constitue un maillage important et assure à la Fédération d'être informée quasiment en temps réel des agressions subies par les milieux aquatiques du département
- ➔ Divers moyens sont utilisés pour prévenir la Fédération (téléphone, mail, page Facebook de la Fédération...)

# Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

En tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, la Fédération se porte régulièrement partie civile afin d'essayer d'obtenir la condamnation des délinquants et surtout, obtenir réparation des préjudices rencontrés. Pour cela, elle a pris la tâche d'une avocate spécialisée en urbanisme et environnement afin de défendre ses dossiers.

## *Pollution du Surmelin:*

Dans le cadre de la pollution du Surmelin à La Ville-sous-Orbais survenue en 2018, la FAPPMA, via son avocate avait sollicité une expertise judiciaire afin de statuer de manière certaine sur l'origine de la pollution. Cette expertise, entamée en 2020 n'est malheureusement toujours pas finalisée, l'expert nommé initialement ayant été dessaisi par le TJ de Châlons-en-Champagne du fait de délais trop longs pour rendre ses conclusions. Un nouvel expert a alors été nommé et l'expertise est encore en cours.

Sur le plan de la réparation des dommages, la FAPPMA, en lien avec les AAPPMA locales, a déjà travaillé à la remise en état du cours d'eau en procédant à des empoissonnements importants en vairons, truites fario et ombres communs.

## *Pollution de l'Oise:*

Dans le cadre de la pollution de l'Oise à Origny-Sainte-Benoîte survenue en 2018, la FAPPMA, via son avocate, et les AAPPMA concernées ont signé un protocole d'accord (soumis à confidentialité) avec TEREOS afin de procéder à la réparation des différents dommages. La Réparation en nature du préjudice écologique est presque terminée puisque:

- les opérations de repoissonnement ont été réalisés sur 3 années (2019-2020-2021)
- Les travaux de restauration de zones de reproduction pour les cyprinidés rhéophiles par recharge granulométrique ont été réalisés en 2021
- Les travaux de restauration de zones de reproduction pour les espèces phytophiles seront réalisés quant à eux courant 2022 avec la restauration d'une annexe hydraulique de l'Oise à Berthenicourt en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Aisne

## *Pollution de la Librette:*

Dans le cadre de la pollution de la Librette à Cendron survenue en 2019, la FAPPMA, via son avocate, s'est constituée partie civile afin d'obtenir la réparation des dommages ainsi que l'arrêt des rejets polluants dans ce cours d'eau victime de pollution chronique depuis de nombreuses années.

L'enquête dans ce dossier est close et la FAPPMA est en lien avec le parquet de Laon en vue d'un procès qui devra statuer sur les demandes de la FAPPMA. Ce dossier devrait bouger en 2022.



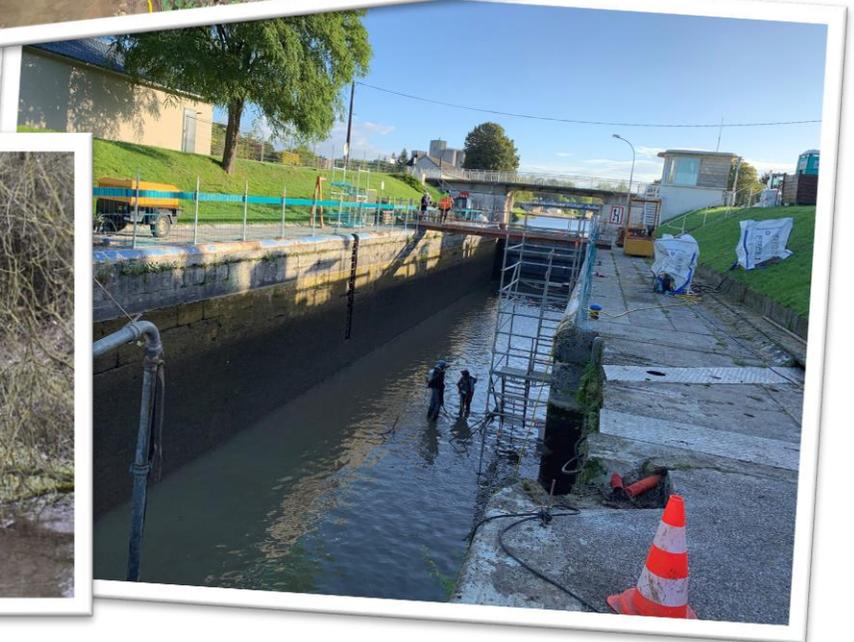
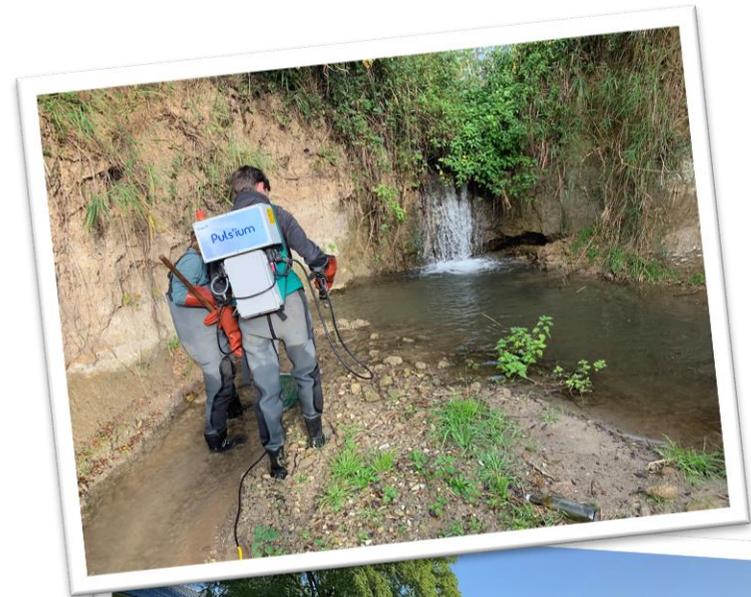
## ➔ *L'action de la FAPPMA:*

Le travail du service technique consiste aux constatations de terrain (estimation de l'étendue de la mortalité, photos, relevés nécessaires à l'estimation des dommages...), échanges avec les différents services de l'Etat concernés (OFB, DDT, DDPP, DREAL, parquets...), échanges avec les contrevenants, échanges avec le cabinet d'avocat et ainsi qu'à la rédaction des demandes de dommages et intérêts consécutives aux estimations de dommages. **La Fédération est la seule structure à engager ce type d'action civile pour la protection des milieux aquatiques dans le département de l'Aisne !**

# Pêches de sauvetage

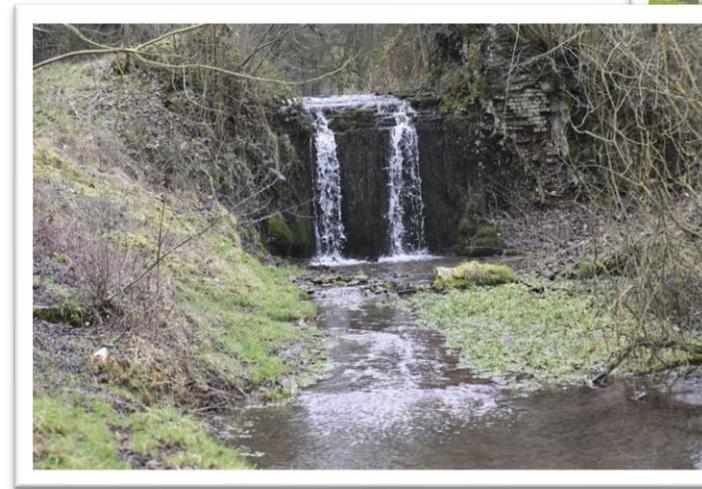
La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicitée pour la réalisation de pêches de sauvetage ; ces opérations, soumises à arrêté préfectoral, sont réalisées avec le matériel de pêche à l'électricité combiné au passage d'un filet dans certains cas. La FAPPMA est équipée d'un véhicule pour le transport de poissons si besoin.

Localisation	Cours d'eau	Motif	Etendue	Résultats
Cierges	Ru Coupé	Travaux RCE	190 m	304 individus (Vairon, Chabot fluviatile, Loche Franche)
Saint-Martin-Rivière	Selle	Travaux RCE	180 m	316 individus (Chabot fluviatile, Epinoche, Truite fario)
Vic-sur-Aisne	Rivière Aisne canalisée	Assec de l'écluse	400 m <sup>2</sup>	15 kg, principalement des espèces cyprinicoles



## → L'acquisition d'informations :

La réalisation de pêche de sauvetage permet d'acquérir indirectement des informations sur les peuplements piscicoles et d'améliorer les connaissances autour de certaines espèces.





# Restauraton

# Maintien de l'état de conservation des frayères à brochets

A la suite du diagnostic des frayères du département mené en 2019, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu a lancé un programme de gestion des frayères restaurées dans le département de l'Aisne par les structures associatives de la pêche de loisir ou maître d'ouvrages locaux du département de l'Aisne afin de pérenniser leur fonctionnalité.

## → Les sites concernés :

Pour l'année 2021, ce travail s'est concentré principalement sur :

- La frayère de Lesquielles-Saint-Germain (suites des travaux entamés en 2020)
- La frayère des Warnelles à Etréaupont (rivière Oise)
- La frayère « Faux bras de l'île » à Romeny-sur-Marne (rivière Marne)
- La frayère de Guise



→ **Les chiffres clés :**  
4 annexes gérées en 2021  
Plus de **10 000 m<sup>2</sup>** de zones humides concernées

## ★ Le saviez-vous ?

Ces sites restaurés sont communément appelés frayères « à brochet » puisqu'il s'agit de l'espèce cible des orientations de gestion. Cependant, ils sont favorables à un cortège d'autres espèces piscicoles mais aussi de manière plus générale à la biodiversité des zones humides !

## ★ Des travaux en partenariat:

Les travaux d'ouverture du milieu ont été réalisés en partenariat avec les techniciens du Syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Oise amont.

# Rétablissement de la continuité écologique de la Selle à Saint-Martin-Rivière

Après sollicitation de l'AAPPMA de Saint-Souplet (59), la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est associée au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Selle pour assurer la maîtrise d'ouvrage, en l'absence d'autres maîtres d'ouvrage potentiels, sur une action de rétablissement de la continuité écologique au droit d'un ouvrage situé à Saint-Martin-Rivière, dans le département de l'Aisne.



<b>Procédure réglementaire</b>	Abandon du droit d'eau puis remise en état
<b>Réalisation technique</b>	
<b>Ensemble des travaux</b>	Forêts & Paysages
<b>Plan de financement</b>	73 446, 31 €
70 %	Agence de l'eau Artois
30 %	Région Hauts-de-France

## ➔ **Les chiffres clés :**

2 mètres de chute supprimés

360 mètres de cours d'eau restaurés

## ✦ **Le petit plus :**

Le rétablissement de la continuité écologique s'accompagne de mesures agricoles définies avec le propriétaire et l'exploitant concerné : mise en défens, aménagement de point d'abreuvement, création d'un accès.

## ➔ **Les travaux réalisés :**

Le projet consiste à l'aménagement d'un bras de contournement/ remise en fond de vallée de la rivière Selle avec opération de recharge granulométrique et aménagement de seuil de fond.

La consultation des entreprises par appel d'offres puis le dépôt des dossiers réglementaires et de financement ont été effectués en début d'année pour que les travaux soient réalisés à l'automne 2020. Cependant, le retard administratif (que nous pouvons imputer à la Covid-19) a décalé la réalisation des travaux à l'année 2021.

# Restauration écologique du Petit Gland à Saint-Michel

Le seuil de la Bovette permettait l'alimentation d'un ancien moulin situé à Saint-Michel. Celui-ci n'existe plus et le seuil n'a donc plus d'usage. Le droit d'eau attaché à cet ouvrage a été abrogé mais l'ouvrage demeure et il n'est pas sans impact sur le fonctionnement hydro-écologique du cours d'eau (hauteur de chute d'environ 80 cm, remous de l'ouvrage très long et rupture de la continuité écologique)

## ➔ *Les travaux :*

Les travaux devaient démarrer en 2021 mais un léger malentendu avec l'exploitant agricole concerné nous a poussé à retravailler avec lui les travaux d'accompagnement à réaliser afin qu'ils soient compatibles avec l'exploitation agricole qui est faite sur ces parcelles.

Après cette mise au point, les conditions hydrologiques n'étaient plus propices à la bonne réalisation des travaux; ils ont donc été reportés en 2022.

Pour rappel, les travaux consisteront au dérasement total du seuil de la Bovette afin de rétablir la continuité écologique et permettre au Petit Gland de retrouver un process hydromorphologique naturel (suppression de l'effet remous). Ces travaux s'accompagneront de travaux de bucheronnage (pour limiter le risque de chute d'arbres penchants) et la mise en défens de zones humides d'intérêt

## ✦ *A savoir:*

Les travaux font suite à l'indemnisation de la Fédération au titre d'un préjudice écologique subi lors d'une pollution survenue en 2017 sur le Petit Gland

## ✦ *Le petit plus :*

La prise de mesures particulières pour la préservation de la Mulette épaisse, une espèce de mollusque protégée, implantée sur le Petit Gland et la contractualisation à venir de mesures agro-environnementales par l'exploitant agricole pour la gestion des zones humides situées sur ces parcelles



*Vue aval de l'ouvrage*



*Aperçu des zones piétinées par les bovins*

# Restauration écologique de l'Oise à Brissay-Choigny et Moÿ-de-l'Aisne

## ➔ Les travaux :

Le début de l'année 2021 a été consacré à la définition du projet de restauration :

- Plusieurs rencontres avec les propriétaires concernés (communes, particuliers) afin de présenter le projet et échanger sur leurs attentes, obtenir leurs accords...
- Rédaction du dossier réglementaire
- Consultation des entreprises

Après obtention des différents accords, les travaux ont été réalisés au mois d'Octobre 2021 en période d'été. Les travaux ont consisté à recréer des faciès d'écoulements diversifiés sur des tronçons de la rivière Oise ayant été modifiés sur le plan hydromorphologique sur les communes de Brissay-Choigny et Moÿ-de-l'Aisne. Pour ce faire, en agissant d'aval en amont, l'entreprise retenue a reconstitué un substrat fonctionnel par recharge sédimentaire (à l'aide de graviers d'origine alluvionnaire provenant de la vallée d'Oise) dans le but de recréer des zones de reproduction pour les espèces de cyprinidés rhéophiles (vandoise, hotu, barbeau...) et une alternance entre faciès lenticules et lotiques. Au total, ce sont près de 650 mètres de cours d'eau qui ont été restaurés.

## ✦ A savoir:

Les travaux font suite à l'indemnisation de la Fédération au titre du préjudice écologique subi lors de la pollution de l'Oise survenue en 2018 en provenance de la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoîte.

## ✦ Le petit plus:

La Fédération a profité de son intervention pour aider la commune de Brissay-Choigny à lutter contre une encoche d'érosion menaçant un chemin communal en réalisant un épis déflecteur et en replantant des saules.

### Procédure réglementaire

Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature IOTA)

### Réalisation technique

#### Ensemble des travaux

Environnement et Forêt

#### Financement

100% pris en charge par TEREOS



Aperçu d'un radier restauré sur l'Oise à Moÿ-de-l'Aisne



Aperçu d'un radier restauré sur l'Oise à Brissay-Choigny





*Formation - Sensibilisation*

# Education à l'environnement - Animations scolaires

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose d'un animateur diplômé du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) Moniteur Guide de pêche de loisirs, diplôme indispensable pour l'encadrement de public. Cet animateur a développé tout un panel d'animations d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques qui s'inscrivent totalement dans le cadre des programmes pédagogiques de l'Education Nationale (la FAPPMA dispose de l'agrément Education Nationale depuis 2014). Ainsi, il a développé intégralement le contenu de ces animations (réalisation du contenu et des supports pédagogiques associés).

→ **Thématiques abordées lors des différentes animations proposées et effectifs sensibilisés:**



Thématique animation	Ecole	Effectifs (niveau)
Découverte des poissons	Chambry	26 (CP à CE1)
	Aubenton	40 (TPS à CP)
	Montaigu	48 (CM1 à CM2)
	Origny-Sainte-Benoite	54 (CP à CE2)
	La Capelle	34 (CE1/CE2/ULIS)
L'eau dans tous ses états (cycle de l'eau naturel)	Flavy-Le-Martel	68 (CP au CE2)
Les usages de l'eau (cycle de l'eau domestique)	Flavy-Le-Martel	51 (CM1/CM2)
	Jussy	36 (CE2 à CM2)
Cycles de l'eau & Acteurs de l'eau	Collège St-Just de Soissons	16 (5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup> )



→ **Le chiffre clé :**  
**357** enfants sensibilisés en 2021  
**16** adolescents du collège St-Just de Soissons sensibilisés dans le cadre d'un Atelier Scientifique et Technique

→ **Le fait marquant :**  
 Le contexte sanitaire a fortement impacté ce volet d'activité de la Fédération

★ **Le petit plus :**  
 Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web :  
[https://www.peche02.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf](https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf)

# Partenariat avec l'EPIDE de St-Quentin

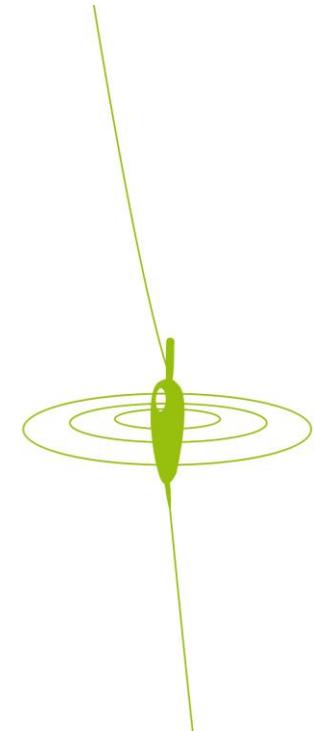
Depuis 2018, la Fédération a engagé un nouveau partenariat avec l'EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) de St-Quentin. Ce partenariat consiste à réaliser plusieurs journées d'entretien/aménagement des parcours de pêche sur les étangs fédéraux ou les parcours associatifs. Une animation autour de la pêche et de la découverte des poissons clôture la série d'interventions réalisées avec le centre.

→ **Les chiffres clés :**  
5 chantiers et/ou sorties organisés  
54 jeunes en réinsertion sensibilisés/formés



→ **Les thématiques abordées lors des différentes interventions proposées:**

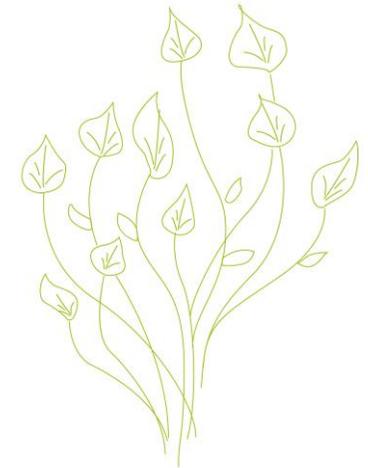
- Ouverture de postes de pêche,
- Entretien de ripisylve,
- Nettoyage de berges,
- Aménagements aux moyens de techniques végétales
- Initiation à la pêche



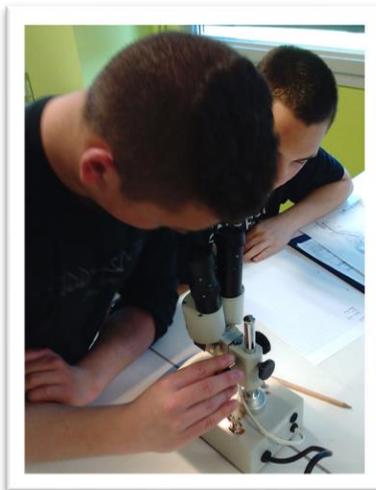
# Partenariat LEGTA de Thiérache

## Option « Pêche & Milieux Aquatiques »

L'option intitulée « Pêche et Milieux Aquatiques » à destination de la Filière « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Thiérache se poursuit. Les enseignements généraux et pratiques ont été fortement perturbés par la crise sanitaire, entraînant une diminution du nombre des interventions. Le partenariat est néanmoins renouvelé tous les ans, offrant aux élèves inscrits à l'option la possibilité de gagner des points en vue de l'obtention de leur diplôme en fin d'année (l'option étant reconnue par le Ministère de l'Agriculture).



→ **Les chiffres clés :**  
2 chantiers et/ou sorties organisés de nombreux cours annulés du fait du contexte sanitaire  
30 élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale formés



→ **Les thématiques abordées lors des différentes interventions proposées:**

- Fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Organisation de la pêche et réglementation (formation au module 3 garderie),
- Evaluation de la qualité des milieux aquatiques,
- Mise en œuvre d'aménagements aux moyens de techniques végétales,
- Mise en œuvre d'un IBG-DCE,
- Mise en œuvre d'un inventaire piscicole
- Initiations à différentes techniques de pêche
- etc...



# Gestion du site web

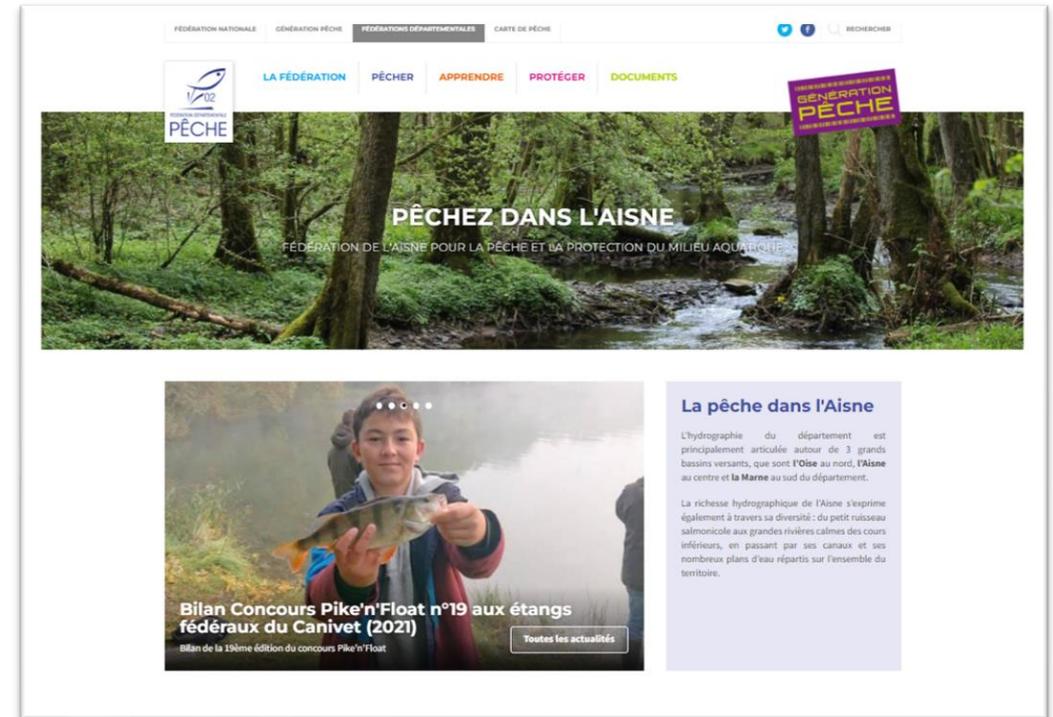
Le site web de la Fédération ([peche02.fr](http://peche02.fr)) a été mis en ligne fin Juin 2019.

Ce site a pour objet d'apporter aux pêcheurs l'ensemble des renseignements :

- Sur la pêche dans le département de l'Aisne (réglementation, parcours, cartes de pêche...)
- Sur les activités de la Fédération (organisation de manifestations, réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques, suivi biologiques...)

## ★ Le petit plus :

En 2021 a été mise ligne la cartographie interactive des lots de pêche du département de l'Aisne; retrouvez la au lien suivant: <https://www.peche02.fr/2780-associations-de-peche.htm>



## PÊCHER



AAPPMA / Carte interactive



AAPPMA du département



Réservoirs de pêche des Salmonidés de Travecy



Parcours spécifiques



Plans d'eau fédéraux



Réglementation



Cartes de pêche



Réciprocité



Tourisme

➔ **Les chiffres 2021 :**  
Plus de **48 000** sessions, d'une durée comprise entre **2 & 3 minutes**,  
Plus de **35 000** utilisateurs,  
Plus de **110 000** pages vues  
Plus de **5 000** téléchargements  
La cartographie interactive des parcours de pêche compte plus de **17 000** vues.

# Gestion des pages Facebook

L'équipe assure la gestion de la page Facebook. Cette dernière est un outil de communication incontournable puisqu'elle permet de toucher rapidement un large public. L'ouverture des Réservoirs Mouche et Leurre de Travecy a par ailleurs nécessité la création d'une page Facebook dédiée.

## ➔ Le partage d'informations :

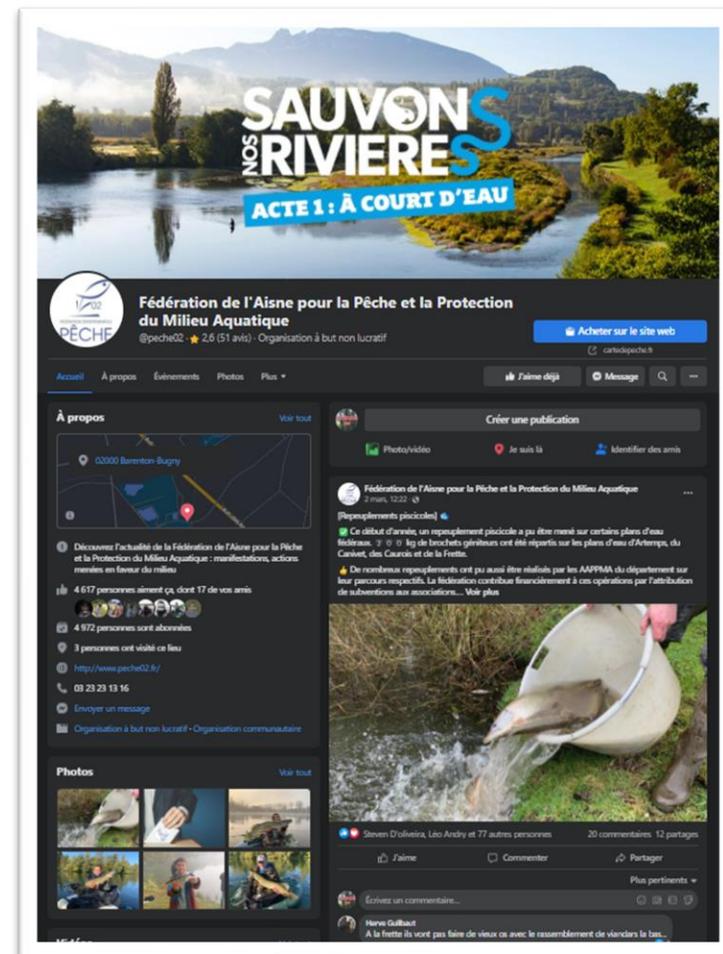
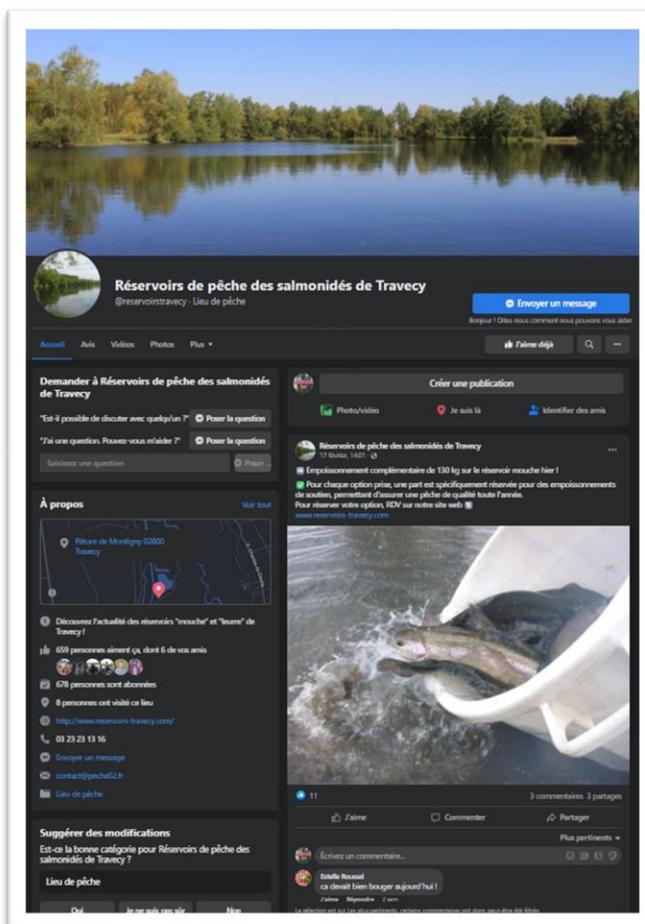
La page permet de diffuser rapidement des informations sur les actualités de la FAPPMA : travaux en cours, résultats d'études, annonces de manifestations., etc. à un public varié qui n'hésite pas à interagir et partager les publications dans leur réseau.

## ➔ Le remontée d'informations de la part des abonnés :

La page permet aussi d'échanger directement avec les abonnés. Avec par exemple, avec des alertes récurrentes en cas de pollution constatée. Cette remontée d'informations rapide permet d'alerter rapidement la police de l'environnement, du temps de gagné pour un constat du problème !

## ➔ Les chiffres clés :

4 876 abonnés pour la page de la FAPPMA  
Près de 100 publications en 2021 sur la page de la FAPPMA  
678 abonnés pour la page des Réservoirs



## ★ Le petit plus :

Suivez l'actualité de la FAPPMA aux liens suivants :

<https://www.facebook.com/peche02/>

<https://www.facebook.com/reservoirstravecy>



*Développement du loisir pêche*

# Mise en oeuvre du SDDL (actions réalisées)

Finalisé en 2020, le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) a pour objectifs de donner une grande visibilité à l'activité pêche mais aussi répondre aux attentes des pêcheurs. Différentes actions ont déjà été mises en œuvre, d'autres sont en cours de réalisation.



→ **Les chiffres clés :**

**90** fiches Actions identifiées  
**2020 – 2024** : période de mise en œuvre des actions  
**50 à 60%** d'aides de la FNPF pour la mise en œuvre de certaines actions

★ **Le petit plus :**

Téléchargez le SDDL de l'Aisne au lien suivant:  
<https://www.peche02.fr/3573-documents.htm>

Fiche Action	Intitulé	Détail	Etat
N°16	Favoriser un rapprochement des AAPPMA afin de ne pas voir disparaître certains lots de pêche	Fusions actées pour Lesquielles-Saint-Germain & Vadencourt ET Proisy & Flavigny-le-Grand ET Autrepes et Marly-Gomont)	Réalisé
N°21	Créer différentes plaquettes d'informations relatives à la pratique de la pêche	Plaquette présentant les réservoirs de Travecy	Réalisé en partie
N°33 et N°34	Créer un parcours « Passion Mouche » et « Passion Leurre » sur les plans d'eau de Travecy	Parcours officiellement labellisé le 16 novembre 2021	Réalisé
N°36	Mettre en place une nouvelle signalétique sur les plans d'eau fédéraux	Conception et installation de nouveaux panneaux d'information pour les étangs fédéraux	Réalisé en partie
N°47	Acquérir un simulateur de pêche	Simulateur de pêche CALYPSO acheté courant 2021	Réalisé
N°53	Etablissement d'une carte interactive des parcours de pêche disponible sur le site de la Fédération	Actualisation régulière, permettant d'accéder précisément à l'ensemble des parcours de pêche associatifs et fédéraux du département	Réalisé
N°76	Créer un réseau d'hébergements labellisés « Hébergement Pêche »	Le premier hébergement est labellisé : Domaine de la Nature (Camping de Presles-et-Boves)	Réalisé en partie
N°84	Organiser des réunions individuelles avec les AAPPMA	Une dizaine d'AAPPMA de 1 <sup>ère</sup> catégorie ont été rencontrées. Deux sont entrées en réciprocité (Martigny & Rozoy-sur-Serre).	Réalisé

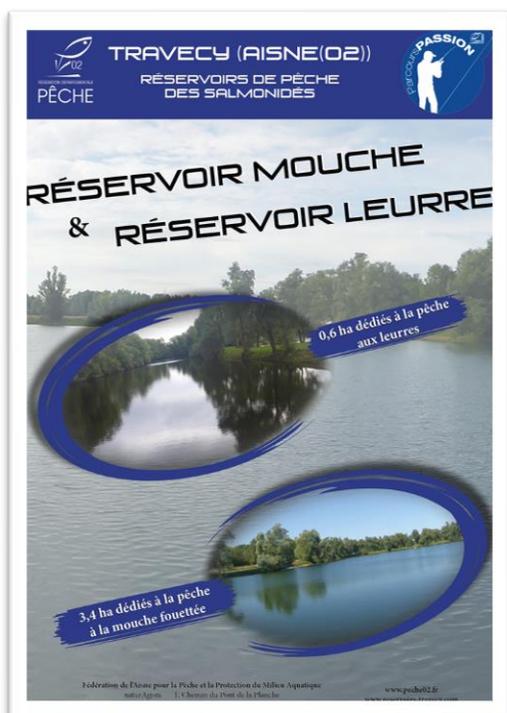
# Focus sur quelques actions réalisées

## ✦ Actions N° 33 et 34: Labellisation des réservoirs de pêche des Salmonidés de Travecy (Réservoir mouche et Réservoir Leurre)

Inaugurés en octobre 2020, les réservoirs « Mouche » et « Leurre » de Travecy ont été labellisés « Parcours Passion » selon les critères établis par la FNPF en Novembre 2021. Il s'agit du premier parcours labellisé du département de l'Aisne.

Ce label a été établi afin de promouvoir le développement du loisir pêche en France. Il est attribué pour des sites d'exception, réputés pour valoriser des techniques spécifiques et/ou un patrimoine naturel de qualité, et devant répondre à des critères qualitatifs adaptés aux attentes du public.

Un dossier de présentation des aménagements réalisés sur le site des réservoirs est en téléchargement sur le site de la Fédération.



Plan de financement	39 000 €
60 %	FNPF
40 %	FPPMA 02

## ✦ Action N°21: Conception et impression d'une plaquette d'information

Afin de développer la communication autour des réservoirs mouche et leurre de Travecy, la Fédération a établi une plaquette de présentation des réservoirs.

## ✦ A savoir:

Un site web spécifique a été créé pour les Réservoirs afin d'organiser la réservation des créneaux et la vente des options pêche permettant d'y pêcher:

<https://www.reservoirs-travecy.com/>

## ✦ Le petit plus :

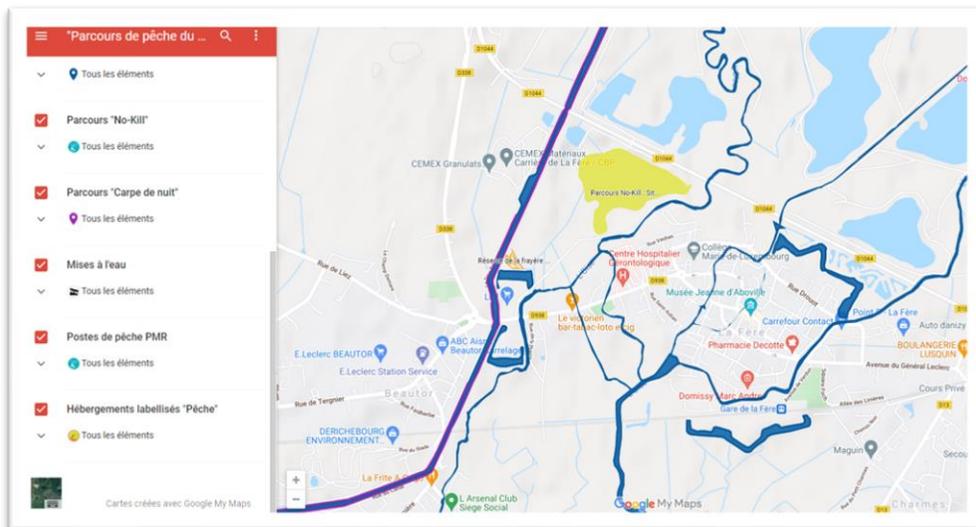
Retrouvez l'ensemble des informations sur les réservoirs de Travecy (règlements intérieurs, cartes bathymétriques, acquisition de l'option, plaquette d'information etc... ) au lien suivant :

<https://www.peche02.fr/4611-reservoirs-de-peche-des-salmonides.htm>

Réalizations	
Travaux	Entreprise Serge Langlois
Barques et équipements	Profil Nature
Panneaux, plaquette	FPPMA 02 et impression par Chimère Numérique
Site de réservation	Emmanuelle CHEVALLIER
Empoisonnements	Pisciculture PIERRU

# Focus sur quelques actions réalisées

## ✦ Action N°53: Cartographie interactive des parcours de pêche associatifs et fédéraux du département de l'Aisne



L'ensemble des parcours de pêche du département a été tracé via une application mobile en lien avec GoogleMaps®. Elle est disponible en libre accès sur le site de la Fédération, à l'onglet « Pêcher », rubrique « AAPPMA / Carte interactive » ou au lien suivant :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=19tRlxb1SL4E6jXq5FQgTWnYfE8fPSTu&usp=sharing>

Cette cartographie présente précisément :

- les parcours associatifs en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories piscicoles (cours d'eau, canaux, plans d'eau, etc...),
- les plans d'eau fédéraux,
- les réserves de pêche,
- les parcours autorisés à la pêche de la carpe de nuit,
- les parcours de graciation (« No-Kill »),
- les mises à l'eau,
- les postes PMR,
- les hébergements labellisés.

**Plan de financement**

≈ 15 000 € (temps de travail réalisé en régie)

**100 %**

FPPMA 02

➔ **Le chiffre clé :**

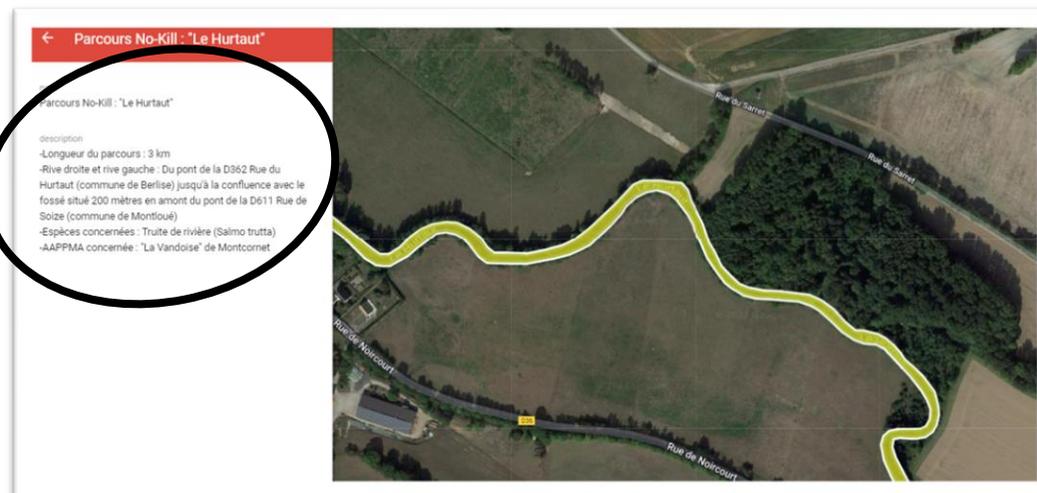
**-Depuis le lancement en juillet 2021 : plus de 17 000 vues**

En cliquant sur chaque tracé, les éléments suivant sont présentés :

- AAPPMA gestionnaire,
- Catégorie piscicole
- Réciprocité.
- Limite du parcours de pêche,
- Domanialité,

✦ **Le petit plus :**

La cartographie est régulièrement mise à jour. Cette dernière est immédiatement disponible aux pêcheurs qui ont synchronisé la carte sur leur smartphone.



# Mise en oeuvre du SDDL (actions en cours)



Fiche Action	Intitulé	Détail	Etat
N°30	Créer un parcours « Passion Black-Bass » sur un étang fédéral	Le dossier de demande de labellisation est en cours d'élaboration et concerne les plans d'eau du Canivet. La demande de financement ainsi que les premiers aménagements devraient être entrepris courant 2022.	En cours
N°37	Mettre en place une signalétique routière orientant vers les étangs fédéraux	La crise sanitaire a reporté la mise en œuvre de cette action avec la Voirie Départementale. Une convention sera établie entre le Conseil Départemental et la Fédération.	En cours
N°38	Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche associatifs	Cette action doit être mise en œuvre courant 2022	En cours
N°52	Moderniser et mettre à jour le site internet de la Fédération	Action régulièrement entreprise par l'ensemble des salariés de la Fédération, et plus particulièrement fin 2021 et début 2022 suite au renouvellement des bureaux des AAPPMA et de la Fédération. L'ensemble des cartographies des parcours associatifs est régulièrement mise à jour.	En cours
N°63	Aménager le site permettant l'accueil du public à Naturagora	Un abris a été installé près de l'étang où se déroule la majorité des initiations à la pêche destinées au public scolaire ou spécialisé. Il sera complété par d'autres petits aménagements devant faciliter la tenue des animations avec les scolaires (petites tablettes près des postes de pêche, tablettes hautes pour exposer des petits aquariums...etc)	Réalisé en partie



# Focus sur quelques actions en cours

## ★ Action N°38: Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours associatifs du département

Les panneaux d'information « Parcours de pêche » associatifs auront une taille de 29\*25cm (données du fournisseur) et seront imprimés sur Pliplak (matière plastique rigide et pleine). Les AAPPMA disposeront en moyenne d'une vingtaine de panneaux chacune. Ils comporteront les éléments suivants :

- Nom du gestionnaire (AAPPMA concernée),
- Nom du cours d'eau, sa catégorie piscicole et sa domanialité,
- Délimitation des lots de pêche,
- Type de réciprocité (réciprocaire ou non),
- Règlements succincts,
- QR-Code renvoyant à la cartographie du parcours de pêche et au règlement intérieur de l'association

Plan de financement	13 150 € (conception et impression des panneaux)
50 %	FNPF
50 %	FPPMA 02 et AAPPMA

**AAPPMA «Les Gardons de l'Ailette»  
d'ANIZY-LE-CHÂTEAU**

**Rivière «L'Ailette»**

Du Pont de la D653 (communes de Challevois et Chavignon)  
jusqu'au lieu-dit les mal Assises (commune d'Anizy-le-Grand)  
&  
Du Pont de la D26 (commune de Pinon)  
jusqu'au hameau de Courson (communes de Landricourt et Vauxaillon)

► 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole  
► Domaine privé  
► AAPPMA réciprocitaire  
► Jours de pêche autorisés

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Fériés
<input type="checkbox"/>							

► Pêche autorisée

Rive droite	Rive gauche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Flash-Code Règlement intérieur AAPPMA	Flash-Code Cartographie du parcours de pêche	Flash-Code Cartographie interactive
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE | Pêche 2<sup>ème</sup> Catégorie | Pêche de nuit interdite pour la carpe | CLIQUEZ POUR OUVRIRE LA CARTE | IMPRIMER LA CARTE | PÊCHER | URNE | FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE



## ★ Action N°30: Création et labellisation d'un parcours « Black-Bass » aux étangs fédéraux du Canivet

Afin de développer les parcours labellisés au sein du département et proposer une offre de pêche novatrice, la Fédération souhaite proposer un parcours dédié à la pêche du Black-Bass, demandé régulièrement par de nombreux adhérents.

Le site des étangs du Canivet, composé de trois plans d'eau de différentes tailles, se prêterait facilement à l'établissement d'un tel parcours, notamment suite à l'ouverture du milieu (coupe sélective de la végétation arborescente) réalisée en début d'année 2022.

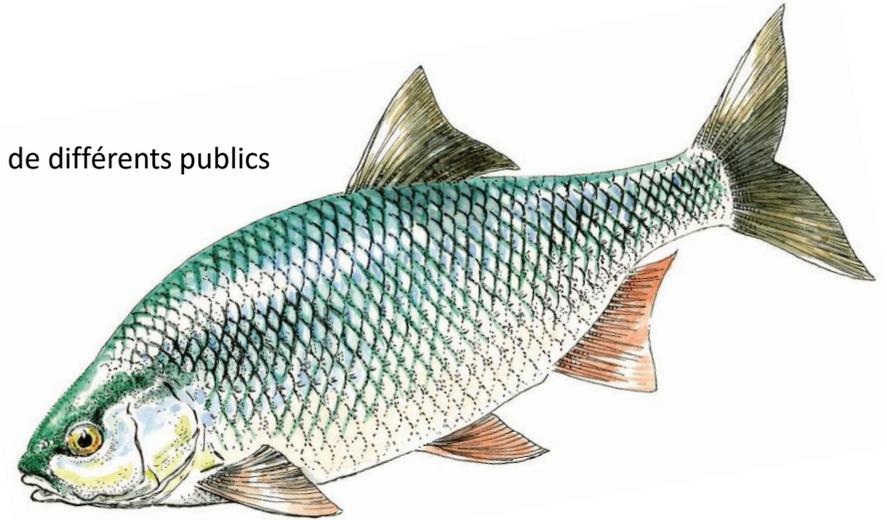
- Les chiffres clés :
- Montant de l'action : indéterminé pour le moment
  - Financement: 60% max (FNPF)

# Animations « Pêche »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique intervient auprès de différents publics afin de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par la pratique de la pêche.

## ➔ Les projets concernés :

- Option « Pêche & Milieux Aquatiques » avec le LEGTA de Vervins
- Partenariat annuel avec l'EPIDE de Saint-Quentin
- Interventions ponctuelles avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Saint-Quentin
- Interventions ponctuelles auprès des centres de loisir
- Soutien aux Ateliers Pêche Nature



## ➔ Les chiffres clés

- 147** personnes sensibilisées grâce à la pratique de la pêche lors d'animations dédiées
- 89** personnes sensibilisées lors de manifestations halieutiques Grand Public
- 7** interventions auprès de centres de loisirs
- 24** interventions auprès de publics spécialisés (PJJ, EPIDE, public souffrant de handicap...)

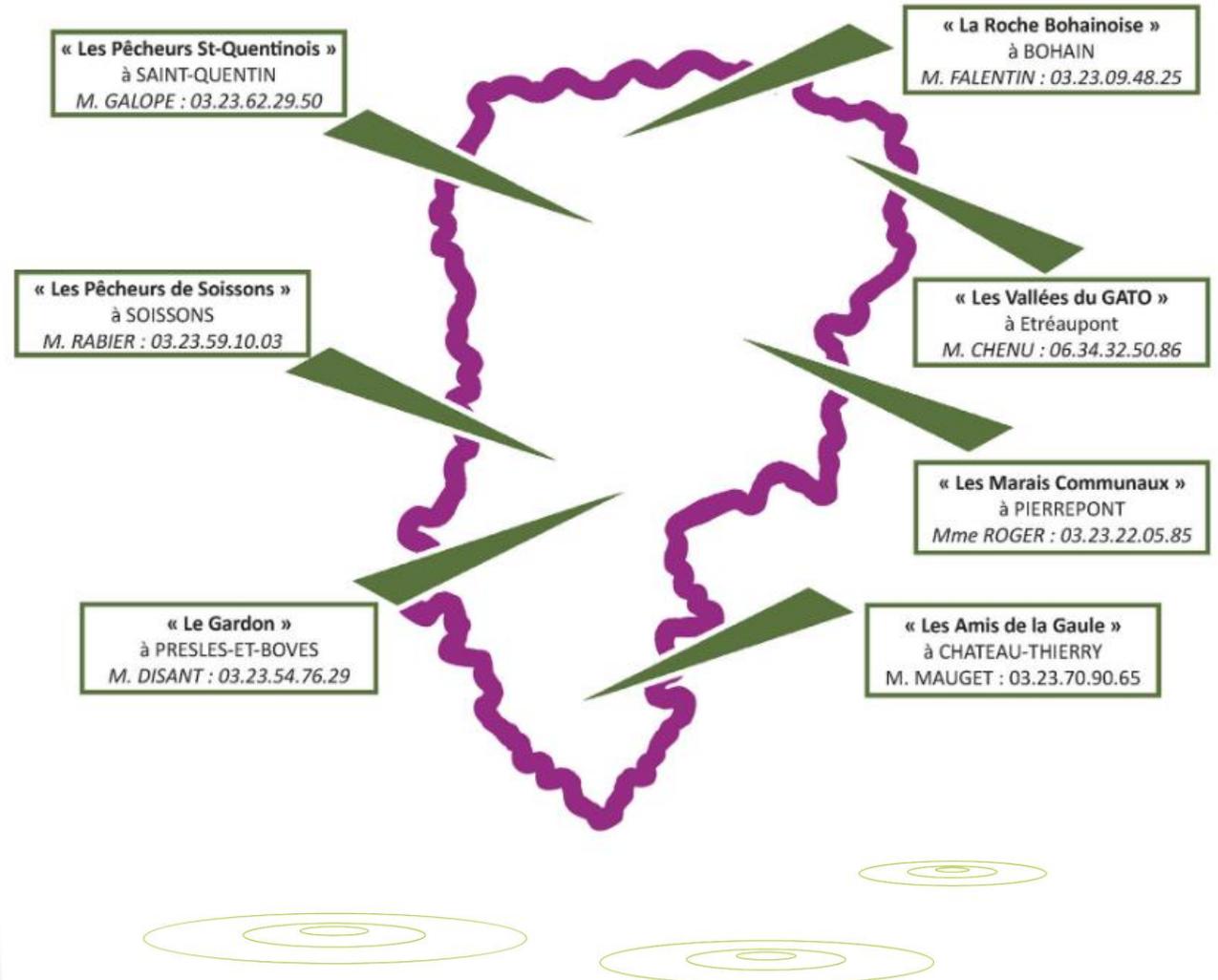
## ✦ Le petit plus :

Plus d'infos sur nos animations « pêche » :

<https://www.peche02.fr/3840-animations-peche.htm>

# Accompagnement des Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA et constituant à cet égard un lien d'échange intergénérationnel. Ils ont pour mission de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par le biais d'une pratique raisonnée de la pêche. L'objectif est de permettre aux jeunes pêcheurs de pratiquer la pêche en ayant un comportement fondé sur le respect des poissons, la conscience du caractère fragile des écosystèmes aquatiques, le respect de soi-même et d'autrui...etc. La crise sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre des APN au cours de l'année 2021.



# Organisation de concours

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise plusieurs manifestations halieutiques. En 2021, deux concours de pêche au carnassiers (« Pike'n'Float ») ainsi que le concours fédéral de pêche au coup sont organisés. Ces manifestations sont maintenant bien ancrées dans les mœurs et rencontrent toujours en franc succès.

## ➔ *Pike'n'Float :*

Le Pike'n'Float aux plans d'eau fédéraux du Canivet à Pommiers s'est tenu le Samedi 23 Octobre 2021.

Un grand merci à tous les bénévoles qui, chaque année, répondent présent.

## ➔ *Les chiffres clé :*

- 34 pêcheurs (18 en float-tube et 16 du bord)
- 123 poissons capturés (dont 71 brochets et 52 perches)
- 13 ans, comme l'âge du vainqueur du concours dans la catégorie « bord »
- 3, comme le nombre de participants mineurs
- 2, comme le nombre de participantes



## ➔ *Concours fédéral:*

Le concours fédéral s'est tenu le Dimanche 28 Novembre 2021 sur le canal de la Sambre à l'Oise entre Beautor et La Fère.

Un grand merci à tous les bénévoles de l'AAPPMA de La Fère et du Comité Départemental de l'Aisne (CD02) qui, par la mise à disposition des lots de pêche et leur investissement, ont permis l'organisation de cette manifestation.

La coupe de l'Aisne des associations a été remportée par l'équipe Garbolino Saint-Quentin.

## ➔ *Les chiffres clé :*

- 56 pêcheurs
- 6 AAPPMA représentées (Chauny, La Fère, Laon, Proisy, Tergnier et Saint-Quentin)
- 13,280 kilos de poissons capturés



# Plans d'eau fédéraux

La FAPPMA est propriétaire et/ou locataire de 6 plans d'eau fédéraux. Tous les travaux d'entretien de ces plans d'eau sont réalisés en régie par le service technique de la FAPPMA.

En plus de l'entretien classique des plans d'eau (fauche régulière, entretien des postes), un important chantier d'abattage a été initié en 2021 au niveau des plans d'eau du Canivet à Soissons (définition des travaux à mener, consultation des entreprises, marquage des arbres...). Ces travaux, réalisés en 2022 permettent d'améliorer les conditions d'accès aux plans d'eau pour les pêcheurs et de sécuriser le site sur lequel de nombreux arbres menaçaient de tomber avec les tempêtes successives que nous avons rencontrées en 2021; ils s'inscrivent par ailleurs dans le cadre d'une action du SDDL de création d'un parcours de pêche du Black-bass (Action N°30).



## → Le chiffre clé :

Du fait de l'assec des étangs de la pisciculture fédérale lié aux démarches sanitaires, des importants rempoissonnements avaient été réalisés l'année dernière puisque l'intégralité du produit de la pêche des étangs de pisciculture avait été remise dans les différents plans d'eau fédéraux. Cette année, les plans d'eau fédéraux n'ont été empoissonnés qu'en brochets s'agissant de l'espèce qui fait l'objet d'un prélèvement plus important par les pêcheurs. Au total, ce sont un peu plus de **200** kg de brochets qui ont été répartis dans les plans d'eau fédéraux (hormis le plan d'eau de l'Ailette pour lequel les empoissonnements ne sont toujours pas autorisés dans le cadre du suivi du plan d'eau lié aux proliférations de cyanobactéries).

## → La situation de l'étang d'Artemps :

L'étang fédéral d'Artemps a été l'objet d'une fréquentation plus importante en 2021 que les années passées; ceci s'explique probablement par le fait que les canaux dans le saint-quentinois étaient difficilement praticables du fait des proliférations végétales. Cette importante fréquentation, conjuguée au marnage de l'étang en fonction de la saison, à la présence de ragondins ainsi qu'à la nature tourbeuse du terrain font que les berges du plans d'eau se sont fortement et rapidement dégradées ces derniers temps.

La Fédération, en lien avec l'AAPPMA de Saint-Quentin propriétaire du plan d'eau, va entamer une réflexion pour essayer de trouver une solution permettant la restauration des berges de ce plan d'eau.



# Réservoirs fédéraux « Mouche » & « Leurre »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place deux réservoirs dédiés à la pêche des salmonidés : l'un à la mouche, le second aux leurres.

La deuxième saison de fonctionnement des réservoirs a débuté à l'automne 2021, avec quelques petits ajustements dans les règlements intérieurs :

- A titre expérimental, la pêche aux leurres est autorisée dans le Réservoir Mouche le premier samedi de chaque mois, le règlement intérieur du Réservoir Leurre s'appliquant donc également sur le Réservoir Mouche ce jour-là.
- La pêche aux leurres souples est maintenant autorisée dans le Réservoir Leurre (hameçon simple sans ardillon).
- 4 embarcations sont proposées à la location dans le réservoir mouche (le système de déverrouillage des barques a cependant dû être modifié dans le courant de l'hiver).



→ **Le chiffre clé :**  
**277** options vendues lors de la saison 2020/2021  
Environ **1500** kg de truites lâchées dans le plan d'eau



## → Informations :

Retrouvez toutes les informations relatives à ces réservoirs (règlements, réservation...) aux liens suivants:

[https://www.reservoirs-travecy.com/php\\_s/index.php](https://www.reservoirs-travecy.com/php_s/index.php)

<https://www.facebook.com/reservoirstravecy>

# Gestion de la vente des cartes de pêche

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les cartes de pêche de la FAPPMA sont délivrées via l'interface [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

Il s'agit d'un outil d'adhésion en ligne, où chaque pêcheur peut, de manière autonome et directe, ou par l'intermédiaire du réseau de dépositaires agréés par la FAPPMA, prendre tout type de carte de pêche et/ou d'option dans l'AAPPMA de son choix. Ainsi, la FAPPMA gère un réseau de près de 70 dépositaires, soit directement au sein du bureau d'une AAPPMA, soit auprès d'un prestataire externe (Détaillant d'articles de pêche, café, Mairie...etc).

En parallèle, une interface est dédiée à la FAPPMA ainsi qu'aux AAPPMA adhérentes, afin de visualiser et gérer les informations « adhérents » de l'AAPPMA (gestion des adhérents, des actualités, outils de gestion comptable, mailing adhérent...etc.).



Les possibilités offertes par le site sont nombreuses (gestion et contact direct avec les adhérents, possibilité d'apporter ou d'envoyer des informations directement aux adhérent ou via le site (consultation/téléchargement de documents, etc). Cependant, ces possibilités sont sous-exploitées par notre réseau. Des actions de formation doivent être entreprises afin de mieux utiliser les fonctionnalités du site.

NB : La FNPF va entreprendre une modification du site, qui devrait être effective en 2023.



## ➔ Les chiffres clés :

25 dépositaires AAPPMA  
43 dépositaires externes

## ➔ Attention particulière :

Nous profitons de ce rapport pour remercier l'ensemble des dépositaires de cartes de pêche qui permettent la délivrance des cartes de pêche de l'ensemble des AAPPMA du département.



*Divers*

# Police de la pêche

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc:

- la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers
- le montage et le suivi des dossiers d'assermentation
- la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets
- les missions de garderie
- le lien avec d'autres structures en charge de police de la pêche (OFB, ONF, Gendarmerie...)
- etc...

## ➔ **Les chiffres clés :**

**247** procédures pour **278** infractions relevées sur **28** AAPPMA différentes

**+ 100 %** d'infractions relevées par rapport à 2020

**40** Gardes pêche particuliers (GPP) assermentés dont **17** GPP verbalisateurs

**5** nouveaux agents de développement halieutiques

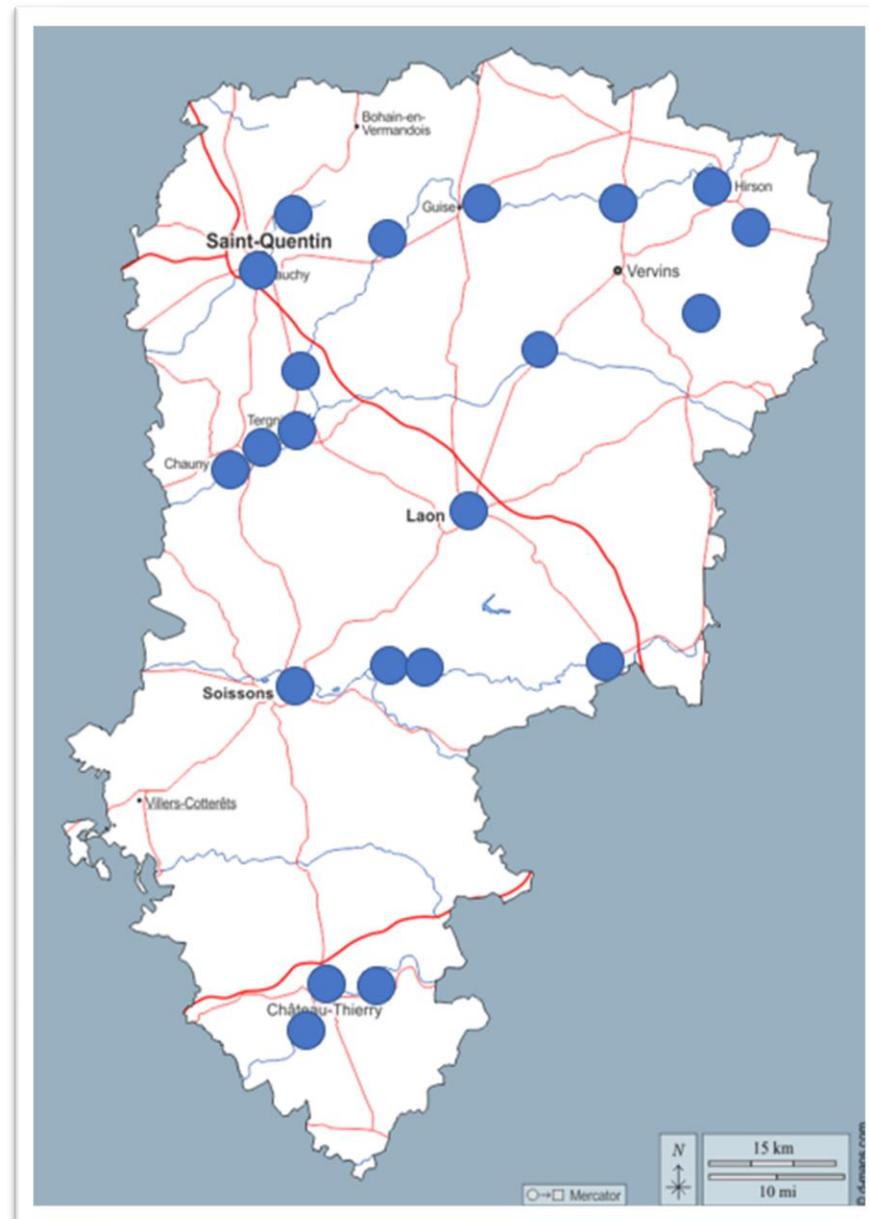


La répartition géographique des infractions constatées montre les efforts réalisés en garderie en terme de maillage du territoire qu'il s'agisse des GPP des AAPPMA ou des agents de développement halieutiques.

## ★ **Le petit plus :**

Téléchargez les résultats complets et analysés sur notre site web :

<https://www.peche02.fr/4135-bilan-garderie-2021.htm>

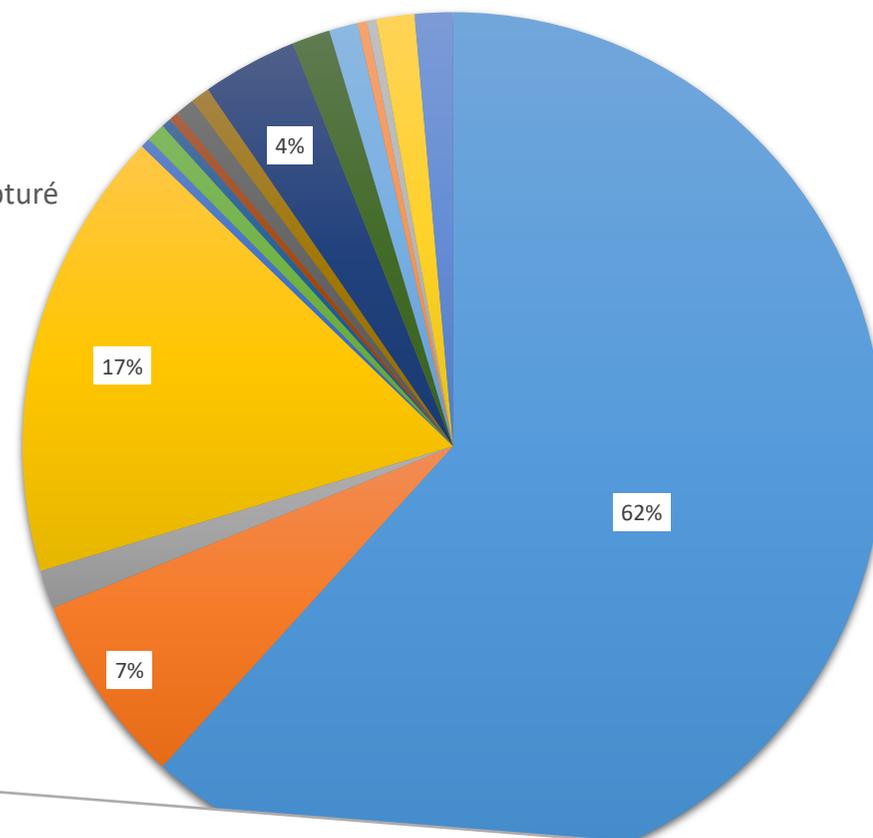


Carte de répartition des infractions constatées en 2021

# Police de la pêche

## Répartition de la part de procédures par infractions constatées en 2021

- Défaut de carte de pêche
- Pêche pendant les heures d'interdictions
- Pêche dans une réserve de pêche
- Procédé ou mode de pêche prohibé
- Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé
- Maintien en captivité, la nuit, de carpe
- Pêche de poisson n'ayant pas la taille réglementaire
- Pêche avec un nombre de lignes supérieur au maximum autorisé
- Pêche avec un nombre de lignes supérieur au maximum autorisé de nuit
- Pêche sans la permission du titulaire du droit de pêche
- pêche dans les 50 m aval d'une écluse
- Opposition au contrôle
- Non présentation de la carte de pêche
- Point d'accès prohibé
- Pêche dans un vannage
- Pêche en temps prohibé
- Transport de poissons n'ayant pas la taille réglementaire



→ **Le chiffre clé :**  
Comme les années passées, l'infraction la plus relevée par les GPP et agents de développement halieutique est le défaut de carte de pêche (**164** pêcheurs verbalisés en 2021 pour cette infraction).

# Police de la pêche

## ➔ Formation initiale des gardes-pêche particuliers (module3) :

Le 11 juin 2021, cette formation était dispensée aux 20 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 3 "police de la pêche en eau douce" appréhende notamment les notions d'écologie aquatique, la réglementation de la pêche en eau douce et les connaissances halieutiques



## ➔ Formation continue des gardes-pêche particuliers :

Le 18 décembre 2021, était organisée une formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département, en présence de représentants de l'Office français de la biodiversité et de la Gendarmerie de l'Aisne. 30 GPP du département étaient présents lors de cette formation.

Cette action, planifiée dans le schéma départemental de développement du loisir pêche, a permis de nombreux échanges autour de la réglementation liée à l'activité pêche et de l'action des gardes-pêche particuliers. Après une présentation théorique, des ateliers pratiques ont permis de mettre en situation les éléments discutés

# Pisciculture - Qualification indemne vis-à-vis de la NHI et SHV

La pisciculture fédérale de Beuvarde n'a pas produit de poisson en 2021 du fait des démarches réglementaires initiées afin d'obtenir la qualification sanitaire vis-à-vis de la la nécrose hématoïdétique infectieuse (NHI) et la septicémie hémorragique virale (SHV) démarche encadrée par la Direction Départementale de la Protection des Populations et supervisée par le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole (GDSA) des Hauts de France.

## ➔ Les principales étapes de la qualification vis-à-vis de la NHI-SHV:

- Assec – vide sanitaire : réalisé du 16/12/20 au 16/02/21 avec chaulage des zones « à risque » (chenal d'alimentation et poêle des étangs). Vide sanitaire validé par inspection vétérinaire du 16/02/21
- Mis en charge des étangs avec poissons issus d'une pisciculture indemne vis-à-vis de la NHI-SHV (Pisciculture Vasseur) : empoissonnement réalisé le Mardi 30/11/21
- Mise en place de truitelles sentinelles issues d'une pisciculture indemne vis-à-vis de la NHI-SHV (Pisciculture Pierru) : cage « plombée » mise en place le Jeudi 02/12/21 avec les truitelles sentinelles
- Récupération des truitelles sentinelles en vue de les faire analyser au LDAR 62 par notre vétérinaire du cabinet VETEAU le Lundi 17/01/22
- Réception du rapport d'analyse du vétérinaire confirmant l'absence de toute trace de la NHI et de la SHV dans les plans d'eau de la pisciculture
- La qualification indemne vis-à-vis de la NHI-SHV de pisciculture fédérale de Beuvarde interviendra courant 2022

## ➔ A quoi ça sert ?

La qualification indemne vis-à-vis de la NHI-SHV, bientôt obligatoire, est nécessaire pour pouvoir réaliser des empoissonnements en eaux libres.



Document officiel du cabinet vétérinaire VETEAU, intitulé 'COMPTE RENDU DE VISITE SANITAIRE : VS2021'. Le document est rempli avec des informations relatives à une exploitation de type 'Étang' située à 'Les étangs de la Logerie'. La date de la visite est indiquée comme le 16 février 2021. Le rapport mentionne que l'origine des poissons est une pisciculture indemne vis-à-vis de la NHI-SHV et que le programme de qualification pour obtenir le statut indemne en cours est 'NA'. Le niveau de risque est évalué à 'Faible'.

Extrait du rapport vétérinaire



Aperçu de l'assec du grand étang



Mise en place des truitelles « sentinelles »

# Participation aux reempoissonnements

## → AAPPMA de 1<sup>ère</sup> catégorie:

La Fédération propose aux AAPPMA de 1<sup>ère</sup> catégorie des aides, sur la base du nombre d'adhérents, qui peuvent prendre plusieurs formes:

- Subvention alevinage en truitelles fario
- Subvention reempoissonnement (50% truitelles fario – 50% truites farios portions)
- Subvention travaux (enveloppe financière versée sur un compte spécifique que les AAPPMA concernées peuvent utiliser pour réaliser des travaux de restauration)

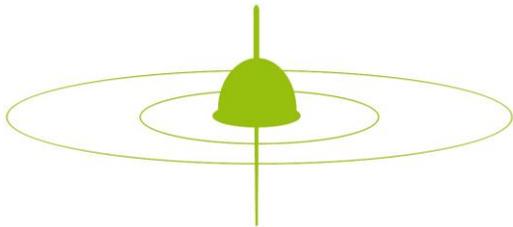
## → Les chiffres clés :

Près de **20 000 truitelles** fario ont été déversées par la Fédération en 2021 sur les lots de pêche des AAPPMA de 1<sup>ère</sup> catégorie du département.

Plus de **7 000 € de subvention** ont été versés par la Fédération aux AAPPMA de 2<sup>ème</sup> catégorie qui en ont fait la demande pour leurs opérations d'empoissonnement en 2021.

## → AAPPMA de 2<sup>ème</sup> catégorie:

La Fédération propose aux AAPPMA de 2<sup>ème</sup> catégorie une subvention proportionnelle au nombre d'adhérents pour la réalisation d'empoissonnements sur les lots de pêche des AAPPMA (la subvention à l'AAPPMA est versée après présentation d'une facture d'empoissonnement).



# Cormorans

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est en charge, pour le compte de l'Etat, d'organiser la campagne de régulation des Grands cormorans sur les eaux libres du département de l'Aisne.



Truite Arc-en-Ciel blessée par un cormoran au réservoir de Travecy

## → La campagne 2021-2022 en bref

242 cormorans dont le tir nous a été remonté sur 258 autorisés sur les eaux libres et 10 cormorans tirés en pisciculture sur 10 autorisés

## → Rappel:

Le *Grand cormoran* (*Phalacrocorax carbo*) est une espèce protégée par la Directive Oiseaux et qui est inscrite à l'Annexe III de la Convention de Berne. Sa régulation est donc très réglementée (via un arrêté ministériel décliné localement en arrêtés préfectoraux dans chaque département). L'autorisation de tirer les cormorans est donc une dérogation pour protéger les espèces piscicoles protégées et peuplement nos cours d'eau (brochet, truite, vandoise...). Les tirs ne peuvent être effectués qu'à moins de 100 mètres d'une eau libre.

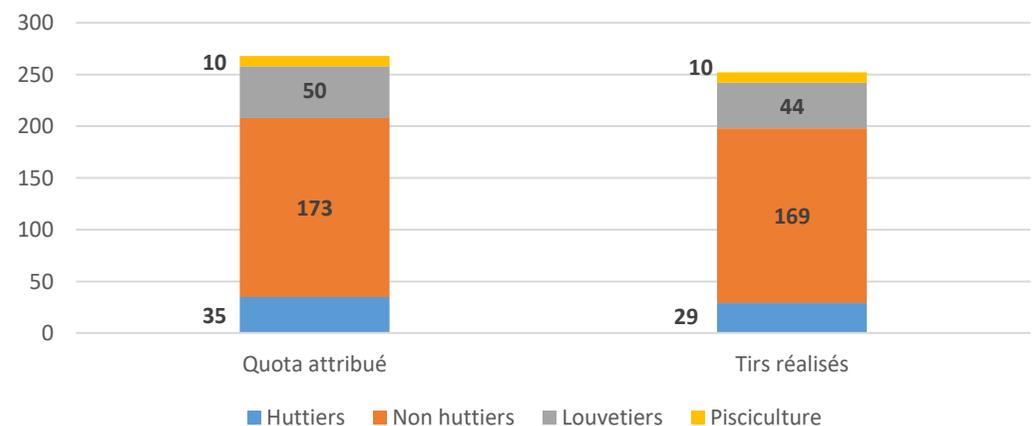


## → Les informations importantes :

Avant parution de l'arrêté préfectoral instituant un quota départemental de tirs des Grands cormorans dans le département de l'Aisne, la FAPPMA recueille les demandes d'autorisation de tirs de la part des tireurs volontaires (huttiers et non huttiers) puis effectue la répartition géographique du quota départemental entre les différents tireurs de manière à exercer « une pression » sur cette espèce sur tous les bassins versants du département.

Après parution de l'arrêté préfectoral, la FAPPMA suit en temps réel la réalisation des tirs et recueille l'ensemble des comptes-rendus de tir réalisés qui doivent être renvoyés sous 48 heures. En fin de campagne, la FAPPMA fait la synthèse de toutes les données en adresse au préfet avant le 31 mars de chaque année un compte-rendu de la campagne de tir des Grands cormorans.

## Répartition des tirs de cormorans pour la campagne 2021-2022



# Proliférations végétales

Depuis plusieurs années, les canaux du département sont victimes d'importantes proliférations d'espèces végétales exotiques envahissantes (Myriophylle hétérophile notamment). L'année 2021 n'a pas failli à la règle puisqu'avec un hiver et un printemps doux, une navigation en déclin, les conditions étaient réunies pour que la végétation aquatique prolifère. Ces proliférations sont les plus importantes dans le Saint-Quentinois.

## ➔ *Les informations importantes :*

La Fédération est régulièrement interpellée par les pêcheurs et les AAPPMA concernées par cette problématique. La Fédération a bien conscience de l'impact de ces proliférations sur la pratique de la pêche et c'est d'ailleurs pour cela que la Fédération a sollicité, en lien avec les AAPPMA de Flavy-le-Martel et de Saint-Quentin, les élus du Saint-Quentinois ainsi que VNF afin d'essayer de trouver une solution, non pas pour éradiquer ces espèces exotiques envahissantes car c'est impossible, mais pour améliorer les conditions de pêche de nos adhérents. VNF a pris la mesure du problème car ces proliférations entravent la bonne navigation commerciale et la fonction première des voies navigables n'est plus assurée correctement. Mais, comme tous les acteurs concernés de près ou de loin, VNF est bien impuissant face à l'ampleur du phénomène. Malgré tout d'importants efforts sont menés localement par VNF en étroite collaboration avec l'agglomération de Saint-Quentin afin d'effectuer, dans la mesure des moyens financiers disponibles, des opérations curatives de faucardage/arrachage du Myriophylle hétérophile. Ces actions très onéreuses ne peuvent pas être réalisées n'importe quand au risque d'être contre-productive et de favoriser la repousse et la dissémination des végétaux.

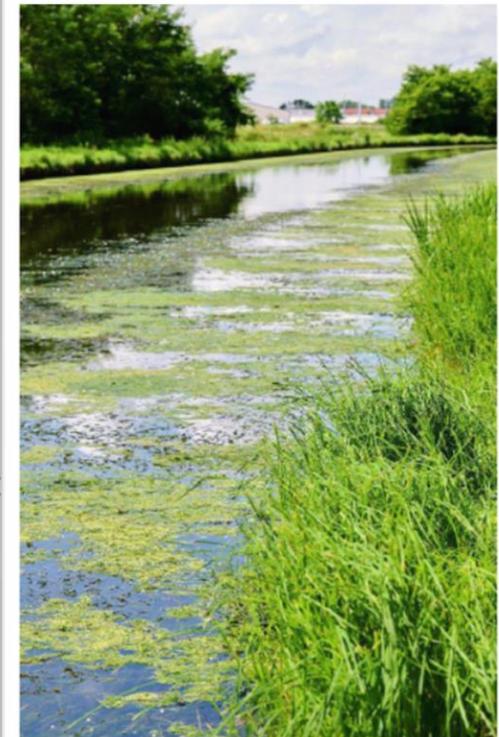
## ➔ *Mais alors que faire?*

Du côté des pêcheurs, nous n'avons pas une infinité de solutions à notre portée mais il est toujours possible d'essayer de contribuer à améliorer la situation en:

- Continuant nos échanges avec VNF et l'agglomération de Saint-Quentin dans la définition et la mise en œuvre des travaux curatifs à réaliser (arrachage ou faucardage avec export); cela passe notamment par la priorisation des secteurs d'intervention en fonction des enjeux pour la pêche et la navigation. Cela nécessite aussi d'être respectueux et constructif dans nos propositions et de ne pas être dans l'invective en permanence à l'encontre de VNF qui est tout autant victime que nous de ce phénomène.
- Incitant les pêcheurs à « désherber » mécaniquement leur place à l'aide d'un grapin (méthode efficace et permettant un retour rapide du poisson sur le coup).
- Raisonnant nos pratiques d'amorçage afin de ne pas augmenter les risques de prolifération végétale par l'apport de matière organique dans les milieux aquatiques.

## ➔ *Le verre à moitié plein:*

Aucune solution miracle n'existant face à ce phénomène, il faut bien y trouver des points positifs... Sur le plan biologique, ces végétaux aquatiques offrent nourriture à profusion, caches et supports de ponte à un grand nombre d'espèces de poissons vivant dans le canal. Les nombreuses observations faites par les pêcheurs ne font que confirmer cette situation de « bonne santé » des peuplements piscicoles du canal. Il ne reste « plus qu'à » trouver des solutions permettant de concilier un milieu attractif pour le poisson avec une bonne accessibilité pour la pratique de la pêche.



# Formation des agents

Les agents de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont participé à plusieurs formations en 2021. Certaines formations suivies sont obligatoires, d'autres permettent d'élargir les compétences de la FAPPMA.

Les formations suivies en 2021 sont :

- ➔ Formation au prélèvement ADNe (formation visio suivie par 3 agents)
- ➔ Recyclage SST (formation en présentiel suivie par 5 agents)
- ➔ Initiation à l'écopathologie des poissons (formation en présentiel suivie par 4 agents)
- ➔ Permis bateau (formation théorique et pratique suivie par 1 agent)
- ➔ Sécurité, cadre technique et conduite de chantier de pêche à l'électricité (formation théorique et pratique suivie par 1 agent)
- ➔ Formation à l'utilisation de la technologie RFID HDX (formation théorique et pratique suivie par 2 agents)



➔ **Le chiffre clé :**

**33** jours de formation cumulés pour les agents de la FAPPMA



Réalisation: FDAAPPMA 02

Directeur de publication: Pierre BOURGEOIS

Crédits photos : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique – Laurent MADELON

Crédits illustrations : Victor Nowakowski – FNPF / Emmanuelle Chevallier

Impression: Alliance Partenaires Graphiques



**Fédération de l'Aisne pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique**

1, Chemin du Pont de la Planche  
02 000 BARENTON-BUGNY

Tél : 03.23.23.13.16

Mél : [contact@peche02.fr](mailto:contact@peche02.fr)

Site web : [www.peche02.fr](http://www.peche02.fr)

Facebook: [www.facebook.com/peche02](http://www.facebook.com/peche02)

